ENTREPRENEURS
des Territoires
MAGAZINE

Prévenir les risques électriques

VIE SYNDICALE

- Application aérienne des phytos

- Exploitation forestière et protection des sols

PROFESSION

- Xavier Vache à Sorgues, Vaucluse
- Isabelle et André Anfray, entrepreneurs dans la Manche

DOSSIER

- Tracteurs forte puissance

59 SEPTEMBRE 2011 - 11 €
LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

Retrouvez votre conseiller AGRICA **au SPACE de Rennes,** 13 - 16 septembre 2011

Retraite complémentaire

Prévoyance

Santé

Épargne

Nous partageons vos valeurs pour mieux protéger votre avenir

Rencontrez votre expert retraite et épargne :
rendez-vous au SPACE de Rennes,
Hall 5 - Stand A32

Groupe AGRICA

www.groupagrica.com

Photo : Chev Wilkinson/GettyImages – Conception graphique : UNÉDITE / Déclinaison : Nicolas Grall

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires
MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant / *redac.edt@fitamant.fr*

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Tammouz Eñaut Helou, Erwan Charpentier, Hélène Coulombeix

Guillaume Le Gonidec / *redac.edt2@fitamant.fr*
Raphaël Lecocq, Frédéric Ripoche, François Delaunay

Secrétaire de rédaction
Valérie Bridoux / *redac.edt@fitamant.fr*
Tél. 0298980147

Chef de publicité
Stéphanie Le Gall et Charlotte Marcadé
pub.edt@fitamant.fr / Tél. 0298980140

Assistante commerciale
Véronique Walliser / *pub@fitamant.fr*
Tél. 0298980140

Développement abonnement & diffusion :
Sophie-Anne Gaonach / *dev.com@fitamant.fr*
Tél. 0298980140

Relations abonnés
Elodie Artero / *abo@fitamant.fr*
Tél. 0298277999

Mise en page : Éditions Buissonnières

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 0613t85572
Dépôt légal : septembre 2011 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la fédération nationale *Entrepreneurs des Territoires*
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
Tél. 0153914498
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an)

Éditions Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 QUIMPER CEDEX
Tél. 0298980140 - fax 0298953741

5 **Édito**

Vie syndicale
6 • Le pilotage des travaux de A à Z
8 • Audit de certification en travaux d'application de produits phytosanitaires
9 • Comment se passe un audit en agriculture bio ?
10 • Application aérienne des produits phytosanitaires
11 • Travaux d'exploitation forestière et protection des sols
12 • Revenu agricole et volatilité des prix
13 • Actualités forestières
14 • Actualités agricoles

Profession
16 • Xavier Vache, l'entretien des sols dans le Vaucluse
20 • Isabelle et André Anfray, formation et sécurité pour les travaux agricoles

24 **Pilotage de l'entreprise**
• La période d'essai

Actualités
28 • La prévention des risques électriques
32 • Les universités d'été de l'Aprodema
34 • Claas fête les 75 ans de la moissonneuse-batteuse
36 • Essai Challenger MT
38 • Les ventes 2010 d'engins forestiers

Salon
40 • Bilan des démonstrations forestières de Libramont
42 • Le Space 2011
44 • Le Sommet de l'Élevage 2011
45 • Betteravenir 2011

Dossier
46 • Gros plan : remorques
50 • Le tracteur de forte puissance redevient tout terrain

54 **Nouveautés**

58 **Agenda**

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris - 06/11

AU CRÉDIT MUTUEL, MON CHARGÉ DE CLIENTÈLE EST À L'ÉCOUTE DE TOUS MES PROJETS.

UNE BANQUE QUI VOUS CONNAÎT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.com

Commandez plus tôt **pour payer moins !**

MEILLEUR PRIX :

MAINTENANT !

Contactez votre concessionnaire John Deere dès aujourd'hui, **vous avez tout à y gagner !**

JOHN DEERE

Bénéficiez d'une remise d'avant-saison maximale pour toute commande d'un pulvérisateur John Deere passée en septembre 2011*. Votre concessionnaire vous proposera également une remise complémentaire pour une date de livraison au gré de l'usine. Ne tardez pas, contactez votre concessionnaire John Deere dès aujourd'hui !

Remise pour commande d'avant-saison et remise complémentaire[1]

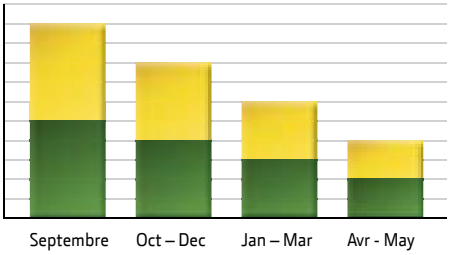

Remise pour commande d'avant-saison

Remise pour date de livraison au gré de l'usine

* Offre de financement valable pour tout achat d'un pulvérisateur neuf séries 700/800 et 5430i jusqu'au 30 septembre 2011.
[1] Profitez du taux de remise avant-saison maximum en commandant entre le 1er et le 30 septembre2011. La remise accordée sera inférieure à partir du 1er octobre et ce jusqu'à fin mai 2012.

JohnDeere.com

AS 7312.1 F

Le dispositif des heures supplémentaires sauvé mais écorné

La période estivale est synonyme d'une activité soutenue pour nos entreprises avec les travaux de récolte et de morte saison pour l'actualité économique.

Ce ne fut pas le cas cet été. Après une sécheresse exceptionnelle sont venues des pluies abondantes et une période de forte chaleur. Les moissons qui devaient être terminées rapidement se sont éternisées.

Beaucoup d'entre nous ont travaillé en battage une fois de plus dans des conditions difficiles avec des clients inquiets, nerveux qu'il a fallu rassurer, accompagner. Côté ramassage de la paille, il est aujourd'hui acquis que les entrepreneurs ont rempli leurs contrats et se sont mobilisés dans les opérations de solidarité. Reste le bilan financier de la campagne 2011 incertain sur les travaux que ce soit dans les zones d'élevage ou céréalière.

Côté actualité économique, l'été a été dominé par une nouvelle crise financière et boursière, une déstabilisation des banques, une croissance molle. Seule bonne nouvelle : la baisse du prix du pétrole. La réaction est européenne avec le plan du 21 juillet et nationale avec un plan de mesures annoncé le 25 août.

Si le dispositif sur les heures supplémentaires créé en 2007 reste, il sera écorné avec l'intégration à partir de 2012 des heures supplémentaires dans le calcul des allégements de charges sociales. Ceci aura un coût de 600 millions d'euros pour les employeurs. Est-ce vraiment la bonne solution au moment où la production agricole et forestière a besoin d'allégements de charges pour être plus compétitive face à d'autres pays européens ?

La rentrée agricole sera marquée par le coût du travail en agriculture entre la révision de la loi Tepa et le projet d'exonération des charges sur l'emploi permanent.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE REMORQUES POLYBENNE

Bigab c'est l'original- déja 30 ans sur le marché

BIGAB 10–14

BIGAB 12–15

BIGAB 10–14

BIGAB nouvelle page d'accueil en français! www.forsmw.com

FORS MW
We make it easy

Usine:
E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

Agent/Importateur - France:
NEW SOLAGRI
62990 BEAURAINVILLE
TEL: (+33)0321061715
E-mail: new-solagri@wanadoo.fr

L.T.H
Z.A LA PETITE VALLÉE
60290 CAUFFRY
TEL: 03 44 26 16 93 · FAX: 03 44 26 18 90
E-mail: l.t.h@orange.fr

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.
Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

Eesti tuleviku heaks
Euroopa Liit Europa Regionaalarengu Fond

Le pilotage des travaux de A à Z

La journée nationale d'étude du 31 mai 2011 sur les travaux de cultures de A à Z s'est ouverte sur ce développement pour ensuite aborder la question des outils et des technologies de gestion de l'information nécessaires au pilotage optimal de l'entreprise. L'an passé, la journée avait porté sur la pulvérisation des produits phytosanitaires en travaux de A à Z.

Les travaux de A à Z se développent pour des raisons patrimoniales, économiques et réglementaires. Bruno Ronssin, directeur de la Fédération nationale de la propriété privée rurale, estime que les propriétaires ont besoin de faire appel à des professionnels pour le choix de l'itinéraire cultural et des produits phytosanitaires, lorsqu'il n'est pas du fait de l'exploitant propriétaire. Sa préconisation est de sécuriser la démarche au travers d'un conseiller indépendant, autre que le prestataire de service.

Du client d'aujourd'hui au client de demain

Certains exploitants propriétaires devenus retraités agricoles souhaitent conserver leur foncier, un revenu, préparer une succession le plus souvent dans les zones d'élevage/lait. C'est un « client homme de l'art », l'exploitation a pour lui une valeur sentimentale presque affective, il a une relation particulière avec son ancien outil de travail, aussi lui est-il difficile de déléguer à une entreprise.

Le client souhaite garder la main sur les choix agronomiques et reste très exigeant quant à la prestation fournie, se référant à son propre vécu. Il se positionne en tant que décideur, l'entrepreneur n'étant là que pour réaliser les travaux. En tant qu'exploitant, il a souvent vécu au travers de schéma coopératif ou d'entraide, lui donnant une approche et un rapport à l'argent et à la terre différente de l'approche entrepreneuriale. Il est difficile de le convaincre quant à l'intérêt d'investir pour ses terres.

Autres clients, les propriétaires, anciens bailleurs, dont l'activité principale n'est pas forcément liée au secteur agricole. Ils souhaitent faire fructifier leurs terres, qui ont alors une réelle valeur patrimoniale, tout en gardant leur liberté et leur autonomie quant à la gestion. Il est prêt à payer et investir pour capitaliser. Leurs origines et leurs métiers leur confèrent une vision de gestionnaire. Entre le prestataire de services et son client peut alors surgir des différences culturelles que le prestataire doit savoir gérer : approche technique, vision du métier et de l'agriculture, relation professionnelle sécurisée, etc. Il cherche avant tout la sécurité, et sera donc demandeur de contrats/devis (traçabilité écrite), de conseils professionnels (recours au conseiller) et de services annexes (gestion Pac, information et suivi).

Les entrepreneurs de travaux de A à Z doivent donc répondre à une clientèle qui selon les deux types dégagés précédemment, n'a pas les mêmes demandes, besoins et contraintes. De plus en plus, ils auront à faire à des clients « non professionnels » qui leur demanderont une adaptation importante quant à la nature du service fourni, la formalisation des relations client-entrepreneur voire même la communication auprès du client.

Un changement de structure de l'exploitation agricole

Au fil des décennies, l'exploitant individuel s'est peu à peu tourné vers les formes d'exploitation en société, elles font de plus en plus appel à la délégation de travaux. D'après les sociologues, au niveau mondial, se profilent désormais des formes d'exploitation par filières, totalement « intégrées », plus proche de l'agriculture de firme.

L'environnement des propriétaires, comme celui des entrepreneurs, est très changeant mais les entreprises possèdent les ressources et les compétences pour y faire face, le défi s'apparente plus en réalité à la gestion de la vitesse de ces changements pour les petites structures. Les ressources humaines disponibles sur les postes de conducteurs d'engins et de mécaniciens restent à ce jour la difficulté principale.

La notion de délégation des travaux est notamment soulevée au travers de l'application des produits phytosanitaires, donc du choix des produits, des doses, qui peut être effectué par le propriétaire ou délégué à l'entrepreneur. Le client doit-il conserver « l'observation terrain » et la prise de décision dans tous les cas ?

Des travaux du sol à …

La gestion de données en temps réel sur chantier

La recherche de l'efficience de la machine est permanente chez l'entrepreneur. Les logiciels embarqués pour un pilotage optimal de l'entreprise vont au-delà de la performance machine.

Didier Collet, directeur de Digital DC System, entreprise de développement de logiciels de travaux agricoles a présenté le système « Facilitime ». Cette solution d'informatique avec une interface sur téléphone mobile a été construite pour les entrepreneurs de travaux. L'entreprise itinérante a besoin d'une saisie et d'une gestion des données « sur chantier, en temps réel, par le conducteur sur un outil autonome de la machine ». Digital DC System part du constat que l'entrepreneur ne pouvait être efficient, c'est-à-dire efficace à moindre coût en terme de main-d'œuvre, de temps et d'équipement, que s'il peut gérer en temps réel son planning, simplifier l'émission et le traitement des factures, enregistrer et tracer pour le compte de son client un grand nombre de données, et tout cela directement dans l'engin. Le bureau se déplace alors du siège de l'entreprise vers l'engin, au niveau de l'opérateur, même si une partie des données reste encore exploitable à l'entreprise sur PC. Ce système nécessite alors pour être performant d'être relié au système de gestion de l'entreprise et notamment aux outils comptables, chose désormais possible.

L'outil permet l'exploitation des données en temps réel et non pas la seule collecte de données techniques, l'entrepreneur peut ainsi maîtriser le pilotage de son entreprise par l'analyse de ses coûts (consommation, heures réalisées).

Les technologies embarquées sur les engins

Antoine Brissart, chef de produit tracteur chez Fendt, a présenté les différents systèmes de communication qui pouvaient exister chez les constructeurs, la difficulté étant de faire communiquer les tracteurs et les outils d'une part, possédant chacun leur propre système et d'autre part faire communiquer les systèmes embarqués avec les logiciels propres soit à l'entreprise, soit chez le client. Le projet de norme européenne Isobus, permettant d'avoir un seul langage de communication inter-outil chez les constructeurs illustre la difficulté de mettre en accord tous les acteurs sur un mode de communication commun. Rien n'est gagné, beaucoup reste à faire.

... la moisson et la livraison.

Le pilotage de la machine et de l'entreprise

Le rôle de l'opérateur est de plus en plus important car il impacte directement le pilotage de l'entreprise. Les différents outils embarqués doivent être maîtrisés par l'opérateur ce qui nécessite pour lui des compétences, des savoirs de plus en plus grands qu'il doit actualiser. Son rôle n'est plus seulement de conduire, mais bien de régler, gérer son chantier, saisir les données, analyser les indicateurs pour optimiser le chantier.

Les données proposées par tous ces indicateurs, capteurs sont aujourd'hui collectées, la difficulté reste leur exploitation : il faut des compétences, du temps pour le faire. L'analyse, pour la plupart des entrepreneurs, doit se faire en cabine afin d'être réactifs au moment du chantier, le temps consacré au bureau étant également de plus en plus réduit. Aujourd'hui la synchronisation directe entre la machine et l'ordinateur du bureau fait gagner un temps précieux mais l'analyse n'est pas réellement faite et plus de 90 % des données collectées ne sont pas exploitées. Tout l'enjeu sera pour les constructeurs de proposer des solutions « exploitables » dans le tracteur ainsi que des formations à l'utilisation de ses outils avec une approche « managériale ».

La maîtrise de la traçabilité

Les données et documents fournis par l'entreprise ont une valeur juridique. Ils sont « contractuels » de la relation client – prestataire mais peuvent également servir d'éléments de contrôle, de preuves, que ce soit dans le cadre d'un conflit ou dans la fourniture d'éléments d'enregistrements réglementaires.

Peu de constructeurs et de développeurs tiennent compte de ces différentes approches, le pilotage de l'entreprise étant le plus souvent délaissé car les outils sont avant tout développés pour les agriculteurs. Or, il est primordial que la traçabilité, élément chronophage, soit une activité exécutée au fil des chantiers.

Des développeurs de logiciel de gestion de chantier travaillent et affinent leur cahier des charges pour répondre aux entreprises de travaux. Il faut construire un vrai dialogue utilisateur – constructeur. Se dessine alors un choix à faire pour les entrepreneurs face à l'offre constructeur : soit un retour aux « basiques » avec le low-cost, simple, facile, robuste, pour les travaux simples à faible valeur ajoutée, soit des engins de plus en plus chers et suréquipés (trop de technologie pour une faible utilisation), soit déporter l'enregistrement des données sur des terminaux mobiles de type smartphone reliés à l'entreprise par Gsm pour garder liberté et souplesse avec des gammes « intermédiaires » d'engins « peu informatisés ».

La standardisation des outils pour pallier les problèmes de compatibilité client – entrepreneur, machines logiciels de gestion serait idéal mais bute sur les stratégies de fidélisation des constructeurs. La diversité des produits est en jeu, avec elle la diversité des modes de management, qui apportent une diversité et un service adapté au client.

Hélène Coulombeix

Un audit de certification en travaux d'application phyto

L'agrément réformé des prestations d'application phyto tiendra compte demain des pratiques des entrepreneurs dans la mise en œuvre, la réalisation de leur chantier et leur organisation d'entreprise.

Un organisme privé, tiers indépendant et habilité par le ministère de l'agriculture va dans l'entreprise pour vérifier que le cahier des charges appelé « référentiel » définissant les exigences primordiales est respecté. À l'issue de sa visite, cet organisme auditeur, délivrera un certificat, pièce maîtresse de l'agrément phyto de l'entreprise.

La vérification des pratiques

L'auditeur n'est ni un contrôleur Pac, ni un inspecteur du travail, ni un fonctionnaire des SRPV, un agent de la police de l'eau mais un prestataire de service, mandaté et payé par l'entrepreneur pour qu'il réalise une prestation de service appelé « audit de certification ». Audit, auditer : vient du latin « *audire* », c'est d'abord celui qui écoute. L'objectif de l'auditeur est avant tout de déterminer si l'entreprise répond au cahier des charges et de donner à l'audité la possibilité d'améliorer son entreprise et son efficacité.

L'entreprise de travaux Coulon installée à Bouère en Mayenne à la limite de la Sarthe a accepté d'être auditée « à blanc » sur le référentiel de certification d'application des phytosanitaires. Jean-Louis Mary, décideur phyto dans l'entreprise a accueilli Vincent Couëpel, auditeur missionné par le ministère de l'Agriculture pour réaliser l'audit à blanc.

Un audit en deux temps

L'audit s'est déroulé dans l'entreprise en juillet dernier en deux temps. Vincent Couëpel, a balayé en premier avec Jean-Louis Mary les éléments descriptifs de l'entreprise. L'auditeur doit en effet bien connaître l'entreprise, ses activités, son environnement avec le type de travaux réalisés en phytosanitaires, le nombre de salariés, etc.

Jean-Louis Mary et Vincent Couëpel.

M. Couëpel vérifie visuellement un certain nombre de points.

En second, l'entrepreneur a dû prouver qu'il met tout en œuvre pour être conforme au référentiel. Les preuves se composent principalement d'enregistrements et du respect de certains points de réglementation relatifs à l'application des « phytosanitaires ».

L'auditeur a demandé à l'entrepreneur de lui présenter les enregistrements des caractéristiques des chantiers. « *Peu importe le support, un carnet suffit, l'important pour moi c'est de pouvoir constater que pour chaque chantier, le nom de la parcelle/client, le type de travaux semis ou pulvérisation, les produits appliqués, la dose, le nom de l'opérateur sont écrits* », indique Vincent Couëpel.

L'entrepreneur met à disposition les factures de travaux d'application de phytos, les bons de travaux, le cahier d'épandage, les instructions, le document unique, etc. Vient ensuite la vérification visuelle de certains points. M. Couëpel vérifie que les EPI sont adaptés et disponibles pour les opérateurs.

Il regarde aussi les locaux, en effet le référentiel prévoit que même les entreprises unipersonnelles répondent aux exigences réglementaires en matière de local phytosanitaire.

Cinq audits tests ont été réalisés chez les entrepreneurs dont un chez un trieur à façon. Il ressort de ces expériences que « *les pratiques des entrepreneurs sont bonnes, le plus difficile sera, selon M. Couëpel, d'écrire ce qui est la commande du client, ce qui est fait sur le chantier* ».

Les textes encadrant la certification et les exigences demandées sont en attente de publication. EDT prépare un dispositif d'appui aux entreprises dans leurs démarches de certification (autodiagnostic, orientation, accompagnement).

Hélène Coulombeix

Comment se passe un audit en agriculture bio ?

La revue EchoBio de juillet-août 2011 explique comment les producteurs certifiés bio sont contrôlés et quelles garanties offre la filière, de quoi intéresser les entrepreneurs de travaux applicateurs de produits phytosanitaires qui vont devoir être certifiés et audités par un organisme pour obtenir l'agrément de leur entreprise.

Les 31000 producteurs bio français, qu'ils soient éleveurs, maraîchers, viticulteurs ou céréaliers, doivent respecter un référentiel : le cahier des charges européen de l'agriculture biologique rappelle l'article. Sept organismes certificateurs (Ecocert, Qualité France, Certis, Certipaq, Agrocert, SGS-ICS, Certisud) sont chargés de son application et 200 auditeurs réalisent des milliers de contrôles chaque année.

Un contrôle des irrégularités sur place et sur documents

L'agriculteur doit prouver qu'il met tout en œuvre pour être conforme à la réglementation. Il met ainsi à disposition documents comptables, cahier d'élevage et information sur son environnement. Un contrôle physique a lieu chaque année sur l'exploitation, assorti d'un second contrôle inopiné sur la moitié des opérateurs, sélectionnée par échantillonnage.

Selon EchoBio, les organismes certificateurs affirment que les fraudes touchent moins d'1 % des opérateurs visités. Pour sécuriser au maximum la filière, la bio est soumise à l'obligation de notifier les irrégularités au ministère de l'Agriculture, qui les transmet au Scof (Commission permanente de l'agriculture biologique). Ces irrégularités, comme par exemple des résidus de pesticides sur des céréales, y sont enregistrées pour être diffusées à tous les États membres de l'Union européenne, qui en avertissent leurs organismes de certification (OC). Pour aller plus loin, il vient d'être décidé de rendre public, notamment via internet, dans tous les pays de l'Union européenne, la liste, mise à jour, des opérateurs soumis au système de contrôle, ainsi que leurs certificats. Cette obligation entre en vigueur au 1er janvier 2013.

Le magazine Echobio s'adresse aux consommateurs www.echobio.fr

Un contrôle payant

Dans l'Union européenne, la certification bio est individuelle et payante, ce qui explique une partie du surcoût du bio. À titre d'exemple, un maraîcher sur 2 hectares paiera environ 400 euros par an, un éleveur céréalier sur 50 hectares entre 550 et 700 euros. Dans certaines régions, les collectivités prennent en charge la totalité ou une part de la facture des producteurs, et plus rarement des transformateurs. Or, plus la gamme est variée, plus le contrôle est cher.

Les contrôleurs contrôlés

Comment être assuré que les organismes certificateurs (OC) soient impartiaux ? En France, les sept OC accrédités élaborent un plan de contrôle qu'ils doivent faire valider. Tous sont audités par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et par l'Institut national de la qualité et de l'origine (Inao). Le Cofrac est lui-même validé au niveau européen suivant des normes précises. Tous les organismes certificateurs en Europe – au nombre de 190 – sont sous la coupe d'une institution semblable. « *Le système n'a jamais été aussi bien sécurisé* », affirme Jean-François Hulot, chef de l'unité Agriculture biologique à la Commission européenne. Ils doivent être accrédités selon la norme européenne EN 45 011 ou le guide Iso 65 qui garantit compétence, indépendance, impartialité et confidentialité. Ils sont soumis à plusieurs obligations : prouver qu'ils possèdent l'expertise, l'équipement, les infrastructures nécessaires pour exécuter leur travail, disposer d'un personnel dûment qualifié et expérimenté en nombre suffisant et ne pas faire l'objet de conflit d'intérêt.

D'après Gaëlle Poyade ■

L'application aérienne des phytosanitaires au régime dérogatoire

L'application par voie aérienne des produits phytosanitaires est un secteur extrêmement technique et pointu, qui représente peu d'entreprises (moins d'une cinquantaine de TPE). Ce secteur fait l'expérience de la mise en place d'une nouvelle réglementation.

La directive européenne sur les pesticides interdit l'application aérienne sauf dérogation. Après un rapport conjoint agriculture-environnement en 2010 qui a mis en évidence la nécessité de ne pas se priver de cette technique, l'arrêté du 31 mai 2011 relatif aux conditions d'épandage par voie aérienne des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural encadre l'activité des applicateurs aériens. Les bénéficiaires de la prestation vont devoir s'impliquer pour que ce type d'application soit pérennisée.

Une utilisation par défaut

L'application aérienne ne peut être autorisée « *que lorsque la hauteur des végétaux, la topographie (reliefs accidentés, fortes pentes), les enjeux pédologiques des zones à traiter (portance des sols), la réactivité ou la rapidité d'intervention sur des surfaces importantes ne permettent pas l'utilisation des matériels de pulvérisation terrestres* ». La pulvérisation aérienne peut également être autorisé s'il présente des avantages manifestes pour la santé ou pour l'environnement par rapport à une pulvérisation terrestre.

L'arrêté fixe des dispositions relatives aux dérogations annuelles pour certaines cultures : vigne, mais, riz, banane. Des dérogations ponctuelles peuvent porter sur des cultures ou organismes nuisibles dans des circonstances particulières relevant de l'urgence ou de situations où le danger ne peut être maîtrisé par d'autres moyens.

Un encadrement strict des autorisations et des travaux

L'application aérienne doit respecter une distance minimale de sécurité de 50 mètres vis-à-vis des habitations, captages d'eau, parcs, animaux, etc. et être réalisée par des professionnels ayant leur certificat individuel, l'entreprise étant agréée. Tout épandage aérien fait l'objet d'une déclaration préalable au préfet de département par le donneur d'ordre et d'une déclaration postérieure au chantier.

Le donneur d'ordre doit porter à la connaissance du public la réalisation d'une pulvérisation aérienne au plus tard 48 heures avant le traitement, et notamment les mairies des communes. Il doit baliser le chantier par affichage sur les voies d'accès à la zone traitée et informer les syndicats apicoles concernés.

Pulvérisation en Champagne.

Tour de France des demandes de dérogation

En juin, Frédéric Coupé de la commission agricole du Syndicat des applicateurs aériens passait en revue les situations dans différentes régions. Dans le Vaucluse, le préfet refuse de délivrer une dérogation, alors que les viticulteurs ne peuvent pas rentrer dans leurs champs. En Alsace, le Service régional de l'alimentation (Sral) refuse de donner un avis favorable pour traiter la pyrale du maïs et ne veut pas saisir le préfet sur ce dossier. Le Sral d'Angers refuse la dérogation pour les traitements aériens y compris les forêts. À Orléans, des complications inextricables sont posées pour délivrer la dérogation sur vignes et un refus pour le colza. Le Sral Midi-Pyrénées refuse la dérogation sur le colza. Le Sral Languedoc-Roussillon refuse la dérogation pour traiter le blé, mais les Bouches-du-Rhône délivrent une dérogation pour cette culture ! La Marne et l'Aube accordent une dérogation pour traiter la vigne.

L'échéance du 26 novembre 2011

Enfin, les professionnels s'interrogent sur les conséquences de l'application de l'article 6, « *à compter du 26 novembre 2011, les produits phytopharmaceutiques utilisés en épandage aérien doivent avoir fait l'objet d'une évaluation spécifique à cet usage conformément à la directive 2009/128/CE susvisée* ». Les industriels auront-ils le temps de se conformer à cette obligation, les distributeurs de mettre en place la commercialisation ? Se pose également la question du coût de cette évaluation.

La protection des sols en forêt

Réalisant 80 % des travaux en forêt, les entrepreneurs de travaux forestiers sont souvent montrés du doigt : matériels trop volumineux, responsabilité exhaustive des dégâts, destructeur de la forêt.

Comment récolter des bois répondant aux besoins des industries sans endommager les sols, en particulier lorsque les conditions météorologiques sont défavorables ?

À partir des années 1930 la mécanisation a fait son entrée en forêt, supplantant définitivement le débardage à cheval après la seconde guerre mondiale. Les évolutions techniques et technologiques se sont succédées. De réelles avancées ont été réalisées dans la profession : la généralisation de la télécommande, les pneus larges ou basse pression, l'apparition des skidders à pinces, des porteurs 4-6-8 roues, les chenilles, le débardage par câble aérien, etc.

Les entrepreneurs, acteurs de la protection des sols

Les entrepreneurs sont acteurs au niveau environnemental, ils ont des équipements adaptés : pneumatiques (pression, largeur, tracks, équipements...), matériels spécifiques (petite mécanisation, câbles aériens...), kit de franchissement, etc. Ils organisent leurs chantiers : modulation du temps de travail, rémanents sur le parcours des engins, abattage directionnel, répartition du poids sur les porteurs, utilisation du réseau d'anciens chemins, charge à l'essieu limitée, travail conjugué avec la traction animale.

Limiter les ornières.

Les entrepreneurs sont acteurs au niveau économique, ils prennent en charge les mesures, volontaires ou imposées, pour limiter la pression au sol des engins. Ils compensent la stagnation, depuis 20 ans, du tarif des prestations par des investissements en matériel plus productif. Les tarifs sont notamment calculés sur la productivité maximale estimée du chantier.

Enfin, les entrepreneurs sont acteurs au niveau social, ils agissent pour une meilleure ergonomie des postes de travail, des conditions d'hygiène et de sécurité des opérateurs afin de réduire la pénibilité. Face à la difficulté de recruter suffisamment de salariés qualifiés motivés, ils pérennisent les emplois ruraux qualifiés après l'âge de 50 ans tout en modernisant l'image du métier.

Ces mesures ont parfois un coût que la filière forêt-bois doit être à même de supporter collectivement.

Tammouz Eñaut Helou

Des propositions concrètes :

- *Créer une plate-forme cartographique aidant d'aide à la décision sur les risques de tassement (nature des sols, données pluviométriques, desserte, période d'intervention optimale...)*
- *Améliorer la desserte forestière avec comme objectif des distances de débardage inférieures à 400 m, plus particulièrement dans les forêts aux sols les plus sensibles (aménagement des places de dépôts et de retournement, réseau de cloisonnements et de pistes, planification des parcours...)*
- *Apporter aux professionnels des critères d'appréciation de la praticabilité des sols permettant de justifier les décisions (formations communes, guide de décision...)*
- *Soutenir l'acquisition d'équipements limitant le tassement des sols.*
- *Permettre de modifier, si nécessaire, les dates d'obligation de fin de chantier dans les contrats de vente des bois en favorisant le débardage sur sols secs, ressuyés ou gelés*
- *Pérenniser et optimiser l'activité des entreprises de travaux équipées de matériels spécifiques (volume d'activité suffisant, zones de déplacements, contrats pluriannuels...)*
- *Donner aux entreprises de travaux de la lisibilité et de la flexibilité dans l'organisation de leurs chantiers (ordre des chantiers à effectuer, atout des entreprises locales, développement et planification commune des stocks tampon de bois dans les industries...)*
- *Mettre en place d'un fond finançant les arrêts de travail imposés par le rôle multifonctionnel des forêts (loisirs et environnement)*

Le lien entre la volatilité des prix, le revenu agricole et l'investissement en matériel

La sortie des comptes de l'agriculture fin juin est un moment propice pour faire le point sur l'année passée. Tel est encore le cas cette année dans une période où la volatilité est devenue la règle.

Selon la Commission des comptes de l'agriculture nationale qui s'est réunie le jeudi 30 juin dernier, « *la crise de 2009 a été profonde* ». Le ministère de l'Agriculture a revu les estimations qu'il avait faites jusque-là et établit que le revenu moyen des exploitations agricoles avait été de 11 200 euros en 2009, au lieu de 14 600 euros. Les résultats de l'année 2010 renouent avec les niveaux d'avant crise. Mais sur long terme, le revenu moyen des exploitations agricoles est dans une tendance baissière depuis le début des années 2000.

Moins de revenu, moins d'investissement en 2010.

L'investissement agricole étant lié au revenu, les agriculteurs ont suspendu ou renoncé aux investissements. Les investissements de l'année 2010 ont donc été particulièrement faibles : 6,7 milliards d'euros pour l'ensemble de la branche contre 8,1 milliards en 2008 et 9,4 milliards en 2007. En 2010, l'agriculture française est même en position de décapitalisation sur le plan comptable car la valeur des amortissements est supérieure à celle des investissements.

Le maintien du cycle vertueux investissement-performance économique est évidemment vital pour les exploitations agricoles mais il l'est aussi au niveau macroéconomique souligne la Commission des comptes de l'agriculture. Les évolutions d'investissement des exploitations sont importantes car elles conditionnent leurs performances en termes de productivité et de compétitivité.

Épargner plutôt qu'investir pour répondre à la volatilité des prix agricoles

La question de l'impact de la volatilité des prix sur le monde agricole a été débattue lors d'une table ronde au Sénat fin avril dernier. Organisée par la commission des Affaires européennes et la commission de l'Économie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la table ronde était destinée à alimenter une proposition de résolution sur la volatilité des marchés agricoles. Interrogé par le président de la commission des Affaires européennes sur la réaction des exploitants à la volatilité des prix agricoles, le représentant de la FNSEA a estimé que « *les agriculteurs doivent prendre conscience que la politique agricole européenne n'est plus celle en cours ces cinquante dernières années. L'instabilité des prix a toujours existé, mais les producteurs européens étaient à l'abri des tempêtes. Or le message est mal passé. Il faut apporter aux agriculteurs les outils pour faire face à la nouvelle donne. Parmi les outils fiscaux figure la déduction pour aléas. Les producteurs européens vont devoir épargner pendant les années fastes pour préparer les années de vaches maigres.* » C'est un « *changement de culture* » selon Jean Bizet, le président de la Commission, ce dont a convenu son interlocuteur. « *C'est difficile en pratique : on constate un parallélisme entre l'achat de matériels et la hausse des revenus. Il y a aussi des solutions collectives : la France est pionnière en la matière. Pourquoi ne pas créer des caisses de compensation au niveau des interprofessions pour limiter l'effet des fluctuations, à l'instar de ce qui a été fait dans la filière porcine ? Les fluctuations rendent incompréhensibles les nouveaux soutiens à l'agriculture, à commencer par la regrettable réforme de 2003 instaurant le droit à paiement unique (DPU) à l'hectare.* »

Télécharger les documents :
www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/comptes-de-l-agriculture

Actualités forestières

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique / Vie pratique
Prix d'un appel local

Résultats de l'enquête FNEDT sur les conséquences de la sécheresse sur le (re) boisement

Les entreprises ayant répondu à notre enquête reboisent 3 100 ha annuellement et ont 95 personnes concernées par cette activité. Elles ont constaté 15 % de surfaces annulées et 20 % d'augmentation des problèmes de reprise. La perte estimée de chiffres d'affaires s'élève à 625 000 euros, les impacts sont très variables selon les régions et les essences. Le réel bilan de la sécheresse se fera après l'été. La Fédération a (I) proposé au ministère de l'Agriculture et aux autres acteurs de la filière de travailler sur une réception partielle des travaux avant l'été, (II) demandé des aides sur les regarnis (selon les régions), (III) demandé une modification des garanties de reprise en cas de force majeure type sécheresse. Ces éléments ont été évoqués lors d'une réunion dédiée à la sylviculture début juillet au ministère de l'Agriculture.

Rapprochement Ascodif/Axema

L'Ascodif, Association des constructeurs et distributeurs de matériels forestiers, a annoncé lors d'une conférence de presse le 11 juillet son rapprochement avec l'Axema, Union des industriels de l'agroéquipement. Les prochaines pistes de travaux évoqués à cette occasion ont été : renforcement des relations avec les pouvoirs publics, suivi des normes et des réglementations, réponse aux besoins en formation et promotion de la filière.

Vente 2010 d'engins forestiers d'exploitation neufs

Selon l'enquête du Fcba, il s'est vendu 177 engins neufs d'exploitation forestière l'année dernière : 33 débusqueurs, 73 porteurs et 71 abatteuses. De plus, 20 têtes d'abattage neuves ont été vendues. Après des ventes en baisse de 50 % entre 2008 et 2009, les évolutions 2009-2010 sont les suivantes : débusqueurs (-), porteurs (+), abatteuses (+), tête d'abattage (=). Les débusqueurs à câble et à grappin sur grue représentent la majorité des ventes. Trois marques sont actives en France. Les porteurs de capacité 11 à 13 tonnes sont les plus vendus. Près d'une dizaine de marques sont présentes en France. Les abatteuses de fortes capacités sont les engins les plus vendus (moins de 20 % du marché pour les abatteuses de 1res et 2es éclaircies). Une douzaine de marques d'abatteuses est présente sur le marché français.

Réactualisation du guide « Réussir la forêt »

La Fédération est consultée par le ministère de l'Agriculture pour recueillir son avis sur le prochain guide « Réussir la forêt – contrôle et réception des travaux ». Le sommaire proposé est le suivant : définition technique d'un projet de reboisement • réception des travaux préparatoires à la plantation ou au semis naturel • réception des plants • réception des travaux de plantation • réception des entretiens • réception des autres travaux • litiges. À cette occasion nous avons constitué un groupe d'entrepreneurs en sylviculture volontaires pour émettre des remarques qui seront transmises au ministère courant septembre. Si vous êtes intéressé pour faire partie de ce groupe, veuillez nous contacter.

En attente du décret sur le Gestionnaire forestier professionnel

En réponse à notre courrier, le ministre de l'Agriculture nous a informés de l'examen, pour avis, du projet de décret sur le Gestionnaire forestier professionnel par le Conseil d'État. Ce dernier l'a validé fin juillet en modifiant quelques éléments, sans conséquence sur le fond (qualification et indépendance). La création de ce nouveau statut auquel certains entrepreneurs pourront prétendre n'attend donc plus que la signature du ministre de l'Agriculture.

Colloque du Cibe le 28 septembre à Paris : montée en puissance du bois énergie, enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs

Jusqu'à récemment, le bois-énergie concernait surtout le secteur domestique, les industries du bois et accessoirement le logement collectif et le secteur tertiaire. Les objectifs du Grenelle de l'environnement et l'augmentation des cours du baril de pétrole conduisent à la montée en puissance d'installations nouvelles dans l'industrie, les réseaux de chaleur... Le colloque 2011 du Cibe a pour objet de recueillir les témoignages émanant de trois régions ainsi que celui d'un acteur majeur du bois-énergie en Autriche et de donner la parole aux professionnels de la forêt, du bois, de l'énergie et aux représentants des collectivités territoriales... Au programme de cette journée : chiffres clés et enjeux forestiers, industriels et énergétiques au niveau national / exemple de l'espace méditerranéen / exemple de l'Ouest océanique / exemple du grand Sud-Ouest / exemple de la Styrie (Autriche) / table ronde sur les complémentarités et concurrences entre usages industriels et énergétiques / table ronde sur les marchés du bois-énergie (domestique, collectif, industriel...), synergies et compétition pour l'accès aux ressources, la mobilisation des opérateurs, la disponibilité des financements publics et privés, à laquelle participera François Pasquier, vice-président de la Fédération et président de la Commission forestière. Merci de contacter notre secrétariat pour bénéficier du tarif adhérent. Programme détaillé sur www.cibe.fr

Actualités agricoles

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos
0 820 20 06 47
Service d'information juridique / Vie pratique

L'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires critiquée dans un rapport parlementaire

Un rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale a cherché à estimer l'efficacité de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaire (article 1 de la loi TEPA du 21 août 2007 qui visait à promouvoir les heures supplémentaires). Le dispositif a bénéficié à plus de neuf millions de salariés, pour un gain moyen annuel d'environ 500 euros.

Les rapporteurs avancent un fort effet d'aubaine avec des heures supplémentaires effectuées mais non déclarées avant la réforme, mais reconnaissent aussi que « *l'effet de la mesure diffère sensiblement selon les secteurs et les régions* ».

Le rapport estime que dans « *un contexte de sous-emploi persistant, plutôt que de subventionner la « dernière heure », ne conviendrait-il pas de faciliter l'embauche de salariés supplémentaires – la « première heure » ?* » Cette proposition qui réunit l'accord des deux rapporteurs bute sur une réalité : les rigidités du marché du travail. Un exemple : les offres d'emploi de conducteur d'engins restent plus nombreuses que les demandes. Les aides publiques ne sont pas la panacée pour accompagner la réduction du temps de travail et la baisse de son coût, mais en attendant cette mesure a redonné de la confiance.

Programme de la formation de technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles

Une session de 3 jours de travail sur le programme de cette nouvelle formation réunira les centres de formation de Bretagne, Poitou-Charentes, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées à l'automne à Montfort-sur Meu en Ille-et-Vilaine. L'arrêté de reconnaissance de la certification de Technicien gestionnaire de chantier en Entreprise de travaux agricoles du 17 juin est paru au Journal Officiel du 10 août. La Fédération reste dans l'attente de la parution au Journal officiel de l'arrêté de reconnaissance de la certification de Technicien gestionnaire de chantier en Entreprise de travaux agricoles à la suite de la décision de la Commission plénière de la CNCP (Commission nationale des certifications professionnelles).

53,1 milliards d'euros par an sur la période 2014-2020 pour l'agriculture

La Commission européenne propose de geler le budget de la Pac à son niveau de 2013, soit 53,1 milliards d'euros par an. 75 % iraient au premier pilier (aides directes) et 25 % pour le second pilier (aides à la modernisation, etc.). Un total de 372 milliards d'euros irait à l'agriculture pour un budget global, toutes politiques confondues, de 1025 milliards d'euros sur la période 2014-2020.

Euro

Le projet de loi de finances rectificative pour 2011 sera examiné en septembre par le Parlement. Il met en œuvre les accords européens du 21 juillet 2011 avec principalement l'extension de la garantie de l'État aux nouvelles modalités d'intervention du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Appareillage d'arracheuses de betteraves

Dans le cadre du projet Perfbett conduit par le Cemagref, l'ITB, EDT et les Cuma, des arracheuses de betteraves d'entrepreneurs vont être instrumentées. Le projet Perfbett porte sur le développement des connaissances à propos des consommations d'énergies et des utilisations des machines agricoles, dans le but d'améliorer la productivité des chantiers de betteraves. L'expérience n'est pas dans l'utilisation des automatismes mais surtout dans le choix de réglages en fonction des conditions pour obtenir une récolte de qualité.

Une intégrale Ropa dans le Pas-de-Calais, une automotrice Matrot, une intégrale Vervaet dans le Nord et une automotrice Moreau Lexxis dans le Loiret seront « sous contrôle » pour la prochaine campagne.

Gaec et prestation de services

La revue Agriculture de Groupe revient en page 5 dans son édition de mai-juin 2011 sur la circulaire d'application du décret n° 2011-261 qui encadre les activités extérieures des associés de Gaec d'une part et les activités extérieures des Gaec eux-mêmes et confirme l'interdiction pour un Gaec de réaliser des prestations de services au risque de perdre leur agrément.

Réglementation du tri de semences

Le Sénat a voté la proposition de loi sur les Certificats d'obtention végétale (COV), elle concerne les entrepreneurs de tri et de traitement de semences à façon qui interviennent chez les agriculteurs.

L'article 14 de la proposition de loi créé un délit de contrefaçon envers les agriculteurs qui ont recours à des prestataires de services pour trier leurs semences si les opérations de triage ne sont pas faites dans des conditions permettant de garantir la traçabilité des produits issus de variétés faisant l'objet de COV. « *En cas de non-respect de ces conditions, les semences sont réputées commercialisées et regardées comme une contrefaçon au sens de l'article L. 623-25.* »

Le projet de loi en cours de discussion mentionne les prestataires des services mais ne reconnaît pas ce secteur qui contribue pour 50 % de la production nationale de semences de céréales par semences autoproduites et participe à hauteur de 8 millions d'euros par an au financement de la recherche variétale via la Contribution volontaire obligatoire (CVO).

Le projet de loi impose des conditions spécifiques aux seules entreprises prestataires de tri mais les ignore au sein de la filière semences. Le projet de loi prévoit que 21 espèces sont « reproductibles » à la ferme (certes les plus importantes : le blé etc.), mais en exclue un bon nombre comme le triage de la moutarde, de la phacélie que les agriculteurs ressèment. Coté hybrides, le texte confirme la non-reproductibilité des variétés hybrides alors que dans le cadre de la refonte du règlement européen, les autorités européennes étudient la levée de cette interdiction. L'Emsa (Association européenne des trieurs) a fait de cette autorisation de reproduire les hybrides à la ferme et de la suppression de la liste des 21 espèces son cheval de bataille.

Des aménagements pour rouler à l'aise en Île-de-France

Le Magazine de la CCMSA de mai juin 2011 en page 29 cite en exemple la MSA Île de France dont le service santé sécurité au travail a travaillé avec les professionnels sur la circulation des engins en milieu péri urbain. Une plaquette a été créée avec des témoignages et des propositions de solutions alternatives. Elle a été adressée à toutes les collectivités et aux aménageurs routiers avec l'espoir que les recommandations soient reprises.

Construction de la ligne à grande vitesse Le Mans - Rennes

Réseau Ferré de France a confié à Eiffage la construction et la maintenance du projet de LGV entre Le Mans et Rennes pour une durée de 25 ans. La signature du contrat porte sur la ligne nouvelle de 214 km pour 3,3 milliards d'euros. Cinq années seront nécessaires à sa construction, nécessitant des travaux considérables. Les travaux préparatoires à sa construction sont prévus pour juillet 2012, le terrassement débutera en décembre 2012. La fin de chantier est prévue à l'automne 2016.

Patrick Pérard, nouveau Président d'Axema

Mardi 12 juillet 2011, Patrick Pérard, directeur général de la société Pérard située dans la Meuse, a été élu à l'unanimité président de l'Union des industriels de l'agroéquipement. Il succède à Jean-Pierre Bernheim qui avait été élu en 2008.

Patrick Pérard

Décès dans l'Oise

Jean Tabaran, entrepreneur de travaux agricoles, ancien président du Syndicat départemental est décédé le 20 juillet dernier à l'âge de 82 ans. Il avait créé son entreprise de battage en 1956. Élu président du Syndicat de l'Oise en 1973, il est remplacé en 1998 par Jean-Pierre Engels. Ses obsèques ont eu lieu le 25 juillet à Pronleroy, au cours desquelles Jean-Paul Dumont a retracé la carrière de M. Tabaran. EDT Mag adresse ses sincères condoléances à son épouse Yvonne et sa famille.

Accord cadre de coopération Cemagref - Acta

L'Acta et le Cemagref ont signé le 19 juillet 2011 un accord cadre de coopération scientifique et technique pour renforce leurs relations et structurer leurs collaborations en formation-recherche-développement. Agroéquipements, outils d'aide à la décision, traitement des déchets agricoles, économies d'énergie... Le Cemagref et l'Acta ont identifié quatre champs prioritaires de collaboration et partenariat : performance des agroéquipements, écotechnologies et gestion des pesticides, énergie et exploitations agricoles, analyse environnementale des technologies agricoles, systèmes d'informations agri-environnementaux.

Les énergies renouvelables favorites des Français

Selon une étude de la société Quotatis, qui met en relation sur Internet les demandeurs de devis et les entreprises, les énergies vertes favorites des Français sont dans l'ordre le photovoltaïque, le chauffage solaire et les pompes à chaleur. La demande a chuté depuis la réduction des avantages. Les poêles à granulés de bois affichent au contraire une augmentation de 33 % qui serait notamment liée à la relative stabilité du crédit d'impôt. L'achat d'un poêle, d'un insert ou d'une chaudière à granulés de bois/pellets reste bénéficiaire d'un crédit d'impôt de 22 % sur le montant TTC de l'équipement (hors pose) et de 36 % dans le cas d'un remplacement d'un poêle ou d'un insert à bois.

Un concours international de photos sur les travaux agricoles

Tous les deux ans, une compagnie d'assurances italienne, la Fata, organise avec le ministère de l'Agriculture et des Forêts un concours de photos sur trois thèmes : le paysage agricole et rural, le travail des champs et l'agriculture moderne mécanisée et les énergies renouvelables. La participation est réservée aux photographes amateurs ou professionnels. Découvrez les éditions précédentes : www.obiettivoagricoltura.it et participez avant le 10 septembre 2011 par Internet à l'adresse suivante : info@obiettivoagricoltura.it.

Une entreprise qui tient la route

Xavier Vache a démarré son activité avec une tonne à eau sur des chantiers de travaux publics. Aujourd'hui, il possède un atelier de traitement de sol composé d'un épandeur et d'un malaxeur. Et lorgne sur bien d'autres projets comme le nivelage...

Quoi de plus simple que de conduire un ensemble tracteur et tonne à eau, fussent-ils un 240 ch et une 16 m³, de pomper de l'eau dans le Rhône, fut-il le plus puissant fleuve français, et d'arroser des chantiers de création de ligne de TGV, fût-il le plus beau représentant des trains à grande vitesse au monde ? Simple peut-être mais pas simpliste. Et c'est donc au volant d'une citerne à eau que Xavier Vache a fait son entrée dans l'univers des travaux publics. C'était au début des années 2000, il n'avait alors qu'une vingtaine d'années et déjà une forte conscience professionnelle. « *La consigne était relativement simple et elle est toujours la même,* relativise Xavier Vache. *Il s'agit de réduire à néant les nuages de poussière générés par le passage des engins afin de minimiser les nuisances causées aux riverains. Il suffit donc d'observer et d'anticiper, et de doser les apports pour maîtriser la poussière sans créer de boue. Quand on se laisse dépasser par la poussière, on se fait très vite remarquer, sur le chantier même, bien avant qu'un riverain ne vienne se plaindre* ».

Arrosage des chantiers TGV

Le jeune entrepreneur avait été à bonne école, en suivant les traces de son père Jean-Claude, qui s'était « jeté à l'eau » au milieu des années 1990 en investissant successivement dans deux ensembles tracteur-citerne, affectés sur un tronçon de la ligne TGV reliant Paris à Marseille, aux alentours d'Avignon, à quelques encablures du domaine de Gigognan à Sorgues (84) où siège l'entreprise. La famille y possède quelques hectares de vignes exploités aujourd'hui par la sœur de Xavier. Ce dernier, avec son ensemble tracteur citerne, se fait ainsi une petite place dans le carnet d'adresses des entreprises de travaux publics de la région. La petite entreprise tient rapidement la route. « *Les clients possèdent pour la plupart leur propre flotte de citernes mais ils font appel régulièrement à des prestataires,* indique l'entrepreneur. *La rémunération s'opère de manière forfaitaire à la journée. Les montants ne sont pas forcément très élevés mais l'activité est néanmoins rentable, à condition de travailler toute l'année* ».

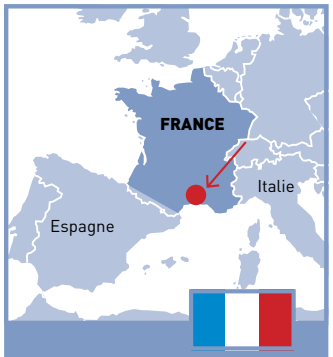

Située à Sorgues dans le Vaucluse, l'entreprise de Xavier Vache intervient dans le domaine des travaux publics, du terrassement et des travaux agricoles mais aussi pour le débroussaillage et l'arrosage (pistes, terrains, chantiers, carrières...)

Xavier Vache : « Un chantier de stabilisation ne peut pas tomber en panne, sous peine de contraindre à l'arrêt forcé de nombreuses autres machines. »

Le traitement et la stabilisation de sol

La technique consiste à rendre un sol apte à supporter une chaussée, un parking ou une plate-forme, en utilisant les matériaux présents sur place, qu'il s'agisse d'argile, de limons, de marnes, de sables, de craies, et quelles que soient les conditions d'humidité. Pour rendre ces matériaux compatibles avec les exigences de stabilité mécanique d'une chaussée par exemple, un liant chimique, adapté aux caractéristiques physico-chimiques des sols est incorporé et mélangé dans un horizon de 10 à 50 cm. S'ensuivent éventuellement un arrosage puis les opérations conventionnelles de compactage, réglage et protection de surface. L'effet de dalle permet aux sols ainsi traités de résister aux cycles de gel et de dégel, comme aux températures estivales, sans déformation. La réutilisation des matériaux en place est un facteur d'économie important car il réduit au minimum les déblais issus du décaissement, la mise en décharge, l'apport de granulats et les coûts transport. En limitant l'exploitation des gisements de granulats (carrières, ballastières), la technique favorise la préservation des ressources naturelles et réduit les mises en décharge de matériaux inadaptés. C'est autant d'atouts écologiques. Le traitement de sol réduit significativement les temps de chantier et par voie de conséquence les coûts ainsi que les nuisances induites.

L'entretien et l'aspect du matériel sont deux valeurs fortes de l'entreprise. Le blanc immaculé en est le symbole.

Un chantier de stabilisation fait intervenir successivement un épandeur et un malaxeur. Cet investissement est à l'origine de l'embauche du salarié de l'entreprise.

De la tonne à la stabilisation

Si la poussière plaquée au sol ménage les riverains des chantiers, elle permet accessoirement à l'entrepreneur de mieux voir opérer les équipements qui interviennent entre deux arrosages. Parmi ces matériels, des machines spécialisées dans le traitement des sols à la chaux ou au ciment retiennent tout particulièrement son attention. Cette technique se substitue aux travaux de terrassement en conservant les matériaux en place, y compris la terre, stabilisés au moyen de liants épandus puis malaxés, avec de sérieux arguments économiques et environnementaux à la clé (voir encadré).

Stabilisation des sols

Sur les différents chantiers où il intervient avec sa tonne, l'entrepreneur mène sa petite enquête sur ces fameux ateliers de stabilisation, qui font intervenir un épandeur avant un malaxeur : caractéristiques techniques des matériels, organisation des chantiers, montant des investissements, perspectives de marchés... Mais c'est un autre élément qui forge sa décision. « *Comme dans le cas des tonnes à lisier, les entreprises de travaux publics disposent de leurs propres matériels mais font également appel à des sous-traitants,* explique Xavier Vache. *Et je perçois à travers plusieurs témoignages que l'exécution des chantiers par des tiers peut ici ou là donner lieu à quelques insatisfactions. En 2007, sans la moindre garantie de décrocher un premier contrat, j'investis dans un atelier comprenant un épandeur et un malaxeur* ». Un peu circonspect, tout comme son comptable, le banquier fait confiance à son client et finance les investissements requis. L'entreprise disposait des tracteurs adéquats pour entraîner les machines. Mais Xavier Vache est seul et un chantier de stabilisation se conçoit obligatoirement à deux chauffeurs, l'épandeur précédant le malaxeur. La première année, l'entrepreneur se dédouble, décroche dix jours de travail et rassure comptable et banquier en assumant ses premières traites. Les bénéfices, on verra plus tard. En 2008, l'activité monte en puissance et l'entrepreneur embauche un ami pour pouvoir conduire les deux machines de front. C'est en 2009 que l'entreprise trouve définitivement ses marques dans le domaine de la stabilisation. Xavier décroche un énorme contrat équivalant à six mois de prestation et embauche un jeune chauffeur, Alexandre, qui lui donne satisfaction en tout point et qui demeure aujourd'hui son seul et unique salarié. La fiabilité du personnel comme du matériel est capitale dans un chantier de stabilisation de sol. Aucun grain de sable ne doit perturber son ordonnancement au millimètre. « *Quand un atelier de stabilisation est en arrêt forcé, c'est toute une chaîne de matériels tels que les rouleaux compresseurs ou les niveleuses qui s'arrêtent en suivant*, indique Xavier Vache. *Les camions assurant l'approvisionnement de l'épandeur en chaux ou en ciment sont aussi bloqués. Chaque heure qui s'écoule coûte énormément d'argent.* »

Un matériel soumis à rude épreuve sur certains sols

Pour prévenir les incidents, Xavier Vache est intraitable sur l'entretien des machines. Le rythme de leur renouvellement est aussi étudié en conséquence. En 2010,

L'épandeur est un petit bijou de technicité, depuis le chargement jusqu'au nettoyage final en passant bien entendu par un épandage de grande précision.

Le malaxeur dispose de spécificités particulières dictées par l'entrepreneur pour faciliter certaines opérations d'entretien sur place.

l'entrepreneur renouvelle ni plus ni moins que l'ensemble épandeur et malaxeur, avec des capacités revues à la hausse, ainsi que les deux tracteurs. Xavier Vache pourrait à l'avenir investir dans un tracteur d'occasion supplémentaire, pour se prévenir de toute panne et garantir la continuité de son chantier. En ce qui concerne le malaxeur, un matériel soumis à rude épreuve, l'entrepreneur a suggéré au constructeur, Gutzwiller, une modification de conception pour faciliter les opérations d'entretien et certaines réparations sur le lieu même des chantiers, pour gagner en performance et en productivité. Le malaxeur et ses 180 pointes sont soumis à rude épreuve sur certains sols, pouvant générer une facture quotidienne d'un millier d'euros en pièces d'usure. « *J'ai adopté un principe qui consiste à faire examiner, par le responsable du chantier, l'état des pointes du malaxeur en début et en fin de journée de travail*, indique Xavier Vache. *Ainsi, il n'y a ni surprise ni contestation, ni suspicion quelconque. Je viens par ailleurs d'investir dans un broyeur à cailloux. Dans les situations où je serai amené à broyer avant d'épandre et de malaxer, je sais que j'épargnerai davantage mon malaxeur* ». Le broyeur à cailloux est le dernier investis-

Le parc de matériels

- tracteurs : Fendt 936, Fendt 930, Fendt 712
- épandeur de liant Gutzwiller Streumaster RW
- malaxeur Gutzwiller GM 250 de 2,5 m
- broyeur de cailloux Kirpy BSC 250 de 2,5 m
- charrue de défoncement et charrue 4 corps Grégoire-Besson, arracheuse vigne « maison »
- combiné de semis 3 m
- extirpateur Kirpy NS 350 de 3,5 m
- épareuse Noremat Maxibra
- broyeur à bois
- tonne à lisier 16 000 m³
- benne travaux publics 16 m³
- et autres...

sement en date de l'entreprise. De temps à autre, Xavier Vache prend les manettes d'une niveleuse, un matériel qui ne lui déplairait pas de maîtriser.

Quand il a créé son entreprise, il avait investi dans un ensemble tracteur-débroussailleuse, qu'il a renouvelé depuis, pour réaliser du chiffre d'affaires certes, mais aussi parce que la conduite de l'outil exigeait beaucoup de maîtrise. En attendant, et alors qu'il passe ses semaines à traiter des chaussées bien lisses et bien rectilignes à la vitesse de 1 km/h, le dimanche, il dévale des pentes à 10 % bien caillouteuses et à 60 km/h entre les arbres, au guidon de son VTT. Autre conduite. Autre passion.

Raphaël Lecocq

Le tout nouveau broyeur de cailloux préparera le terrain de manière optimale et facilitera d'autant, le cas échéant, le passage final du malaxeur.

ARION 600/500 & **TUCANO**
Le DUO de la polyvalence

Le confort sans compromis et la polyvalence extrême du tracteur ARION 600/500 accompagnent les grandes facultés d'adaptation de la TUCANO, digne héritière de la technologie LEXION.
En DUO, l'un et l'autre vous offrent des performances sur-mesure.

CLAAS

Entreprise Anfray
Formation et sécurité, gage de modernité

Attentifs à faire évoluer leur entreprise, Isabelle et André Anfray sécurisent les postes de travail avec la MSA et s'inscrivent dans des parcours de formations. Ces entrepreneurs normands ont su également diversifier les activités pour maintenir l'emploi.

Au total, 3 000 m² de bâtiments composent le site de l'entreprise.

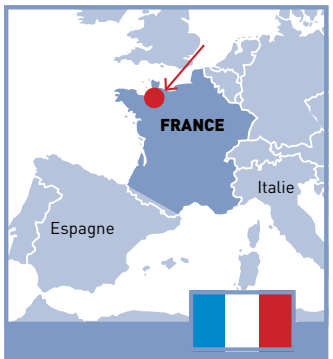

L'entreprise Anfray est installée à Notre-Dame-du-touchet (50). Elle pratique toute la panoplie des travaux agricoles, le triage de semences de céréales, les terrassements et transports. Elle affiche un chiffre d'affaires de 1,150 million d'euros.

Les routes qui sillonnent le canton de Mortain dans la Manche, où se situe l'entreprise, sont jalonnées de prairies et de cultures de maïs, témoins d'une forte présence d'élevages. Installé à la lisière de la petite commune de Notre-Dame-du-Touchet, à près de 45 km du Mont Saint-Michel, le site de l'entreprise Anfray affiche une mine impeccable. Plus de 3 000 m² de bâtiments y abritent un important parc de matériel. À l'intérieur, des salariés s'activent à la révision des machines. Il faut dire qu'en ce mardi 19 juillet la pluie tombe drue ; pas vraiment le temps idéal pour s'attaquer aux premières moissons. Les entrepreneurs en ont vu d'autres. Pour faire face aux aléas climatiques, André Anfray a développé depuis longtemps des liens étroits avec d'autres collègues. Créée en 1953 par son père, l'entreprise d'abord dédiée aux battages, a fait du chemin. Une gamme complète de prestations agricoles occupe désormais huit salariés à l'année. L'activité TP (terrassement et transport de terre) représente une autre part non négligeable. Quant à Isabelle Anfray, conjointe d'André, elle apporte sa touche, précieuse. Pour elle la sécurité au travail et la formation sont des éléments essentiels dans le développement de l'entreprise.

L'entreprise : une histoire familiale

C'est d'abord André Anfray père qui créé l'activité de travaux agricoles en 1953 pour les battages. La famille a une vocation de prestataire car le grand père parcourait déjà les fermes en tant que bouilleur de cru ambulant pour le calva, activité perpétrée par André (père). Le premier salarié arrive en 1965, rejoint par André fils en 1983. « J'ai toujours su que le secteur agricole était ma voie, avoue-t-il. J'ai passé un BTA au lycée agricole de Coutances puis un BTS machinisme à Montargis. Je suis de la promo 81. Pendant nos études nous étions en contact avec les constructeurs et j'aurai aimé avoir de l'expérience à l'extérieur. Mais mon père arrivant à la retraite, j'ai dû décider rapidement de prendre la suite dès 1988 ».

André et Isabelle Anfray, entrepreneurs dans la Manche.

Tous travaux agricoles

Si le pressage de pommes à cidre, une des activités historique de l'entreprise, demeure sur la liste des travaux annuels pour quelques clients, André Anfray en a développé bien d'autres depuis qu'il a repris l'entreprise paternelle en 1988. Une gamme complète de travaux agricoles l'occupe désormais, des travaux du sol aux récoltes. L'ensilage de maïs en particulier est le plus gros poste, sur près de 2000 ha. L'entrepreneur possède une autochargeuse et pratique aussi la mise en boudin de maïs grain humide, blé et orge, « *qui marchent bien* ». « *L'ensilage représente près de 24 % du chiffre d'affaires de l'activité agricole devant les battages de*

Triage de céréales

Démarrée il y a deux ans avec cette trieuse de marque Dorez (photo), la prestation occupe 2 personnes d'août à octobre pour la CAM, une coopérative lavalloise. « Nous trions les semences de blé, orge et triticale après les récoltes directement chez les coopérateurs, *explique André Anfray.* On y intègre les produits phytosanitaires fournis par la coopérative pour les semis futurs. Nous sommes titulaires du certificat d'applicateur. La machine nous appartient. On apprend et on découvre la rigueur de cette activité. Nos salariés ont été formés par les vendeurs de matériels et de produits ».

blé et maïs que nous faisons sur près de 1 500 ha », précise-t-il. La clientèle est constituée principalement d'éleveurs laitiers mais aussi de quelques éleveurs de porcs. Le rayon d'action agricole tourne autour d'une vingtaine de km pour près de 250 clients réguliers. « *La moitié de nos surfaces de maïs leur sont dédiées, car ils visent l'autonomie, certains achetant des surfaces à des producteurs* », explique André Anfray. Et depuis deux ans il s'est lancé dans le triage de semences de céréales pour une coopérative mayennaise (voir encadré).

Une diversification nécessaire

« *Le transport de terre que nous réalisons pour des entreprises de TP nous permet de palier au manque d'activité en hiver avec 9 tracteurs remorques, explique André Anfray. Nous avons démarré cette activité en 1999, nous possédons la licence de transport.* » Un tractopelle est occupé 8 mois de l'année en terrassement et l'entreprise effectue divers travaux ruraux (débroussaillage, abattage, élagage). Après 2008, les entrepreneurs ont ressenti une baisse d'activité côté TP qu'ils ont mis sur le compte de la crise financière. Le transport notamment a chuté de moitié en terme de chiffre d'affaires (15 % aujourd'hui). Pour tenter de remonter la pente, Isabelle et André Anfray ont alors décidé de démarcher des grosses entreprises de TP, ce qu'ils n'avaient pas eu besoin de faire jusqu'à maintenant. L'opération s'est révélée payante. En août 2010 ils décrochent un contrat salvateur avec la société Colas

sur le chantier du futur parc de stationnement du Mont Saint-Michel, occupant jusqu'à 5 tracteurs remorques avec chauffeurs d'août à février dernier et encore maintenant.

Miser sur la sécurité et la formation

Isabelle Anfray est secrétaire comptable, salariée depuis 2006. Auparavant elle occupait un poste identique dans une école et ne regrette pas son investissement dans l'entreprise. « *Lorsque je suis arrivée, je me suis posé des questions sur notre fonctionnement*, explique-t-elle. *J'ai alors initié une formation aux premiers secours, avec le concours de la MSA. Cela me semblait indispensable vu les dangers de notre activité. Nous y participons tous chaque année.* ». Depuis, la sécurité et la formation sont devenues des axes de progrès importants. En 2010 un contrat de prévention est signé avec la MSA pour améliorer la sécurité et le confort des salariés (voir encadré). Côté formation l'entreprise n'est pas en reste. Elle en accueille parfois, en lien avec le fond national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (Fafsea). « *Nous sommes attentifs aux conditions de travail, de sécurité et à la formation,* affirme Isabelle Anfray. *Nous voulons aussi montrer que les entrepreneurs ont évolué dans leurs pratiques, qu'il n'y a pas que le travail qui compte* ». Isabelle et André préparent aussi leur propre avenir. Ils réfléchissent à un changement de statut, passant de l'individuel (André Anfray) à une société à deux de type SARL. « *La transmission sera plus simple, estiment-ils. Nous approchons tous les deux de la cinquantaine et la retraite ne se prépare pas 2 ans à l'avance. Une société nous permettra de léguer des parts petit à petit à un futur repreneur* ».

Frédéric Ripoche

À visiter : www.a-anfray.com

L'entreprise transporte de la terre pour la société Colas, dans le cadre des travaux pour le futur parc de stationnement situé à 2,5 km du Mont-Saint-Michel.

Un contrat de prévention avec la MSA

Enrouleurs de câbles électriques en différents points de l'atelier, poste de soudure sécurisé (voir photo), étagères grillagées, tels sont quelques exemples visibles réalisés dans le cadre du contrat de prévention signé avec la MSA en 2010 et pour trois ans. En extérieur, des réverbères et une passerelle mobile pour le nettoyage des engins complète le dispositif. « Le principe du contrat est d'aller au-delà des éléments imposés pour améliorer les conditions de travail, *assure André Anfray.* La MSA a fait plusieurs réunions avec nous et avec les employés pour voir ce qui pouvait être fait. Les prises électriques ont été multipliées pour éviter les fils traînants, on a amélioré la luminosité de l'atelier et du site, notamment avec un éclairage mobile pour travailler sur des machines. Le système d'ouverture des portes a été facilité ». « Nous avons un planning d'objectifs à respecter, *ajoute Isabelle Anfray.* Ce contrat, c'est un gros plus pour nous permettre d'avancer et pour l'image de l'entreprise ». *Le coût global des opérations est estimé à près de 50 000 euros, sur lequel la MSA participe selon des pourcentages de risques d'accidents établis par poste.*

Une équipe jeune et formée

Michaël (photo), 27 ans, vérifie un éclateur à grains d'ensileuse. La moyenne d'âge des salariés est de 25 ans. Ils sont titulaires de bac pro ou technique. 8 salariés plus 4 équivalents temps plein (saisonniers) composent le « staff Anfray ». L'entreprise leur fait bénéficier de formations complémentaires avec le Fafsea : « big baller » et « moissonneuse-batteuse » ont été suivies avec d'autres entreprises dans le cadre d'une thématique, « utilisation, maintenance, performance » ; également « tronçonnage en sécurité » pour l'abattage et l'élagage. Mais le couple d'entrepreneurs souhaiterait que les entreprises locales s'intéressent plus aux formations, car elles dépendent du nombre de participants. « Nous constatons un manque de candidats, c'est dommage, sachant qu'elles sont réalisées en hiver », *précise André Anfray. Une autre formation, spécifique cette fois au contrat de prévention avec la MSA, intitulée « Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) » a été réalisée en fin d'année dernière. Le comportement face à la clientèle pourrait être un prochain thème, en lien avec le Fafsea. L'entreprise prend aussi des stagiaires.*

En 2007 un parc de lavage a été construit avec débourbeur, déshuileur et récupérateur d'eau de pluie. La passerelle, construite par un artisan local, s'inscrit dans le contrat de prévention MSA.

Le parc de matériels

- 17 tracteurs JD de 85 à 250 ch.
- 5 ensileuses (Krone 800 Big X 10 rangs, JD 8 rangs 7800 (x 2), 6850 et 6950)
- 6 moissonneuses JD équipées du système Hillmaster (S690 avec coupe de 9,15 m, WTS 9660 et 2266 à 6,1 m, 2264, et 2064 (x 2))
- 5 big ballers (Massey Ferguson, Hesston, Fiatagri)
- 4 round ballers (dont 3 JD)
- Charrue 5 soc (Grégoire-Besson)
- 3 semoirs à maïs (Kuhn, Gaspardo, en 6 rangs + 1 combiné 4 rangs)
- 2 herses rotatives Howard de 3 et 6 m.
- Combi pack Krone
- Faucheuse conditionneuse Krone de 9 m
- Enrubanneuse en continu Elho
- 2 enrubanneuses Wolvo
- Rotavateur Kuhn
- 2 cueilleurs 8 et 10 rangs (Kemper, Geringhoff)
- 2 tonnes à lisier Pichon 20000 et 25000 l. équipés de pendillard de 1 m
- 3 épandeurs à fumier Samson
- Épandeur à chaux Prolog de 15 t
- Chargeuse à fumier Case
- Autochargeuse Pöttinger 7200
- 9 remorques de 13 à 18 t (Rolland, Lair)
- Tractopelle New Holland
- Débroussailleuse Kuhn
- Télescopique JD
- Nacelle Ruthmann de 22 m pour travaux d'élagage
- Presse à cidre Sambron

MASTER 2

Votre capital garanti

KUHN

Innovation VARI MASTER exclusive

Mécanisme de largeur variable entièrement intégré dans la poutre : protection totale contre les agressions extérieures (chocs, poussière, corrosion…).

hickory 0988-PROD-MASTER2-FR

Avec une charrue Master série 2, vous faites le bon investissement. Leur cinématique d'attelage est adaptée aux nouvelles générations de tracteur. Leur robustesse de conception et leur facilité de réglage en font des valeurs sûres. Non seulement vous augmentez la qualité de votre labour et donc vos rendements et votre rentabilité, mais vous bénéficiez aussi d'une valeur de revente optimale.

www.kuhn.fr

élevages I cultures I paysages

be strong, be KUHN*

*soyez fort, soyez KUHN

Période d'essai, comment bien s'en servir

Vous projetez d'embaucher un salarié, mais vous souhaitez au préalable évaluer ses compétences. La période d'essai est là pour ça, sachez l'utiliser.

Trois mois : voilà en général la durée de la période d'essai d'un employé, mais sous conditions.

La période d'essai permet au salarié et à l'employeur d'apprécier leur nouvelle relation de travail. Pendant cette phase, chacun demeure libre de rompre le contrat de travail.

Le contrat d'abord

La période d'essai ne se présume pas. Si elle n'est pas prévue par un contrat signé, vous ne pourrez pas vous en prévaloir. Sa durée initiale est fixée par les conventions collectives en fonction de la classification du salarié, de son statut, de son coefficient.

Elle peut être renouvelée une fois dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, mais à deux conditions seulement : quand la convention collective le permet et que le contrat de travail le stipule expressément. En pratique, vous devrez obtenir l'accord exprès de votre salarié. Cet accord doit être clair et non équivoque. La seule signature du salarié sur un document établi par l'employeur ne suffit pas. Afin d'éviter tout litige, il est recommandé de demander un courrier au salarié dans lequel il indiquera clairement sa volonté de renouveler sa période d'essai.

Anticiper la rupture

La période d'essai peut être rompue, sans motif, par chacune des parties. Le code du travail prévoit un délai de prévenance. Ce « préavis » est déterminé en fonction du temps de présence du salarié. En cas de rupture à votre initiative, vous devez prévenir votre salarié dans un délai de :

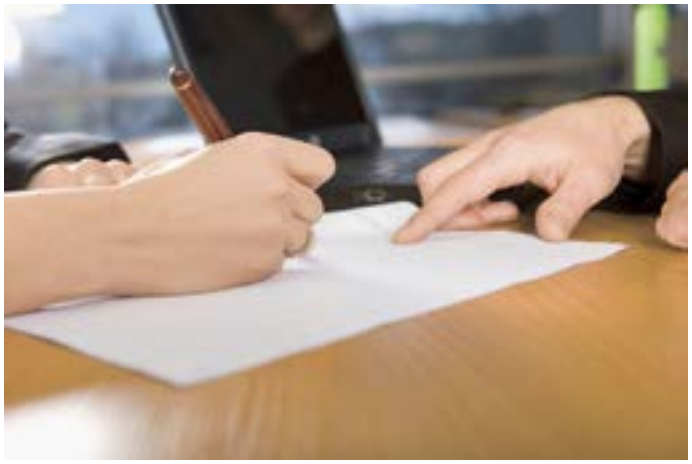

- 24 heures en deçà de 8 jours de présence ;
- 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence ;
- 2 semaines entre 1 mois et 3 mois de présence ;
- 1 mois après 3 mois de présence.

En cas de rupture par le salarié, vous devez être prévenu dans un délai de 24 heures en deçà de 8 jours de présence, ou 48 heures à partir de 8 jours de présence.

Ces durées peuvent être aménagées par les conventions collectives. En tout état de cause, la période d'essai, renouvellement inclus, ne peut pas être prolongée du fait de la durée du délai de prévenance. Le cas échéant, l'employeur et le salarié s'exposent au paiement d'une indemnité compensatrice de préavis. La rupture d'une période d'essai doit être formalisée par écrit. Elle peut être remise en mains propres contre décharge, ou envoyée en recommandé avec accusé de réception.

Florian Audouit, juriste en droit social CER France

CDD : essai non renouvelable

Voici les caractéristiques de la période d'essai d'un Contrat à durée déterminée (CDD).

• La durée :

- si le CDD est inférieur ou égal à 6 mois, la période d'essai sera de 1 jour par semaine de contrat et limitée à 14 jours ;

- si le CDD est supérieur à 6 mois, la période d'essai sera de 1 mois.

Tous les jours de la semaine sont décomptés (dimanche et jours fériés compris).

• Le renouvellement est impossible.

***• Le délai de prévenance** s'applique uniquement pour les CDD stipulant un essai de 7 jours minimum.*

Notre conseil

La période d'essai du contrat à durée indéterminée a été allongée. Profitez-en pour limiter le recours aux contrats à durée déterminée et bénéficiez des mêmes avantages (tester le salarié) avec une plus grande flexibilité (liberté de rupture).

N'oubliez pas que la période d'essai fonctionne dans les deux sens : elle permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié et aussi au salarié d'apprécier si le poste et l'entreprise lui conviennent.

ALLIANCE
www.alliance.com
Une Gamme Complète à la Hauteur de vos Exigences !
Séries 65-85
A365 A375 A385
SOCAH
www.socah.fr
SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES
NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27

FORGES GORCE
Fabricant mondial de pièces d'usure
pour faucheuses & débroussailleuses à bras.
Fournisseur des constructeurs les plus réputés
PRÉSENT AU SOMMET DE L'ÉLEVAGE • Extérieur F • stand 239
Pièces d'Usure Epareuses
Regroupant les couteaux, manilles, entretoises, vis et écrous utilisés sur la plupart des marques de constructeurs de faucheuses et d'épareuses.
Pièces de rechange Epareuses
Regroupant les pièces de rechange pour les épareuses, faucheuses et débroussailleuses à bras, notamment les rotors et rouleaux palpeurs de fauchage
Pièces d'Usure Broyeurs
Regroupant les couteaux et marteaux de broyeurs adaptables sur différentes marques de matériels.
Pièces d'Usure Gyrobroyeurs
Regroupant les couteaux de gyrobroyeurs adaptables sur différentes marques de matériels.
FORGES GORCE SAS - ZI des Ravaux - 63920 PESCHADOIRES
Tél. (33) 04 73 80 35 22 - Fax : (33) 04 73 51 03 38
Web : www.forges-gorce.fr - E-mail : info@forges-gorce.fr

HydrOK
"à la pointe de la perfection"
COLAERT ESSIEUX SYSTEM
www.colaertessieux.fr
stabilisation oléo dynamique
tenue de route remarquable
sécurité sur tous les terrains
freinage sans surprise
COLAERT ESSIEUX SA Route Nationale 11/bis 59189 Steenbecque FRANCE Tel +33 3 28438550 Fax +33 3 28436863 commercial@colaertessieux.fr

Le Salon des [ETA]

Entrepreneurs des travaux agricoles, ruraux et forestiers

bienvenue chez vous !

Entrepreneurs des Territoires et son magazine sont partenaires de l'édition 2011

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Le Salon des ETA

exclusivement dédié aux chefs d'entreprise, chauffeurs et mécaniciens.

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur des espaces dédiés
- Trouvez des réponses concrètes aux problématiques qui vous concernent sur les Points Information et à nos colloques (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques...)

Mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2011
Parc des expositions de Laval (53)

www.saloneta.com

Profield Events - Le Salon des ETA - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex
fax +33 (0)3 85 80 10 82 **mail** info@saloneta.com

Lignes électriques : être au courant pour rester en sécurité

L'arrivée récente sur le marché de détecteurs de lignes électriques ne remplace pas les efforts de communication entre le client agriculteur, l'entrepreneur et le conducteur d'engin, ainsi que les efforts de modernisation du réseau.

De nombreux équipements sont susceptibles de toucher les lignes électriques (remorques, chargeurs télescopiques, rampes de pulvérisateurs, tuyaux d'irrigation) mais deux chantiers exposent particulièrement les entreprises de travaux agricoles au risque d'électrocution : la moisson et l'ensilage. Alors que la vis dont la longueur croit avec les largeurs de coupe atteint durant la vidange 5,50 m sur certaines moissonneuses-batteuses, les goulottes d'ensileuses dépassent couramment les 6 mètres. Il en est de même pour certaines machines de récolte de légumes ou bras des déterreurs de betteraves.

Réglementation

Pour les lignes ne dépassant pas 50 000 volts (les lignes de 15 000 à 20 000 volts sont les plus fréquentes en campagne) la hauteur minimale est justement de 6 mètres (selon l'arrêté du 17 mai 2001). Il arrive pourtant fréquemment qu'elle ne soit pas ou plus respectée, à la suite de remblais, mouvements de terrain ou encore de la dilatation due aux fortes chaleurs. Si l'exploitant agricole concerné par une ligne affaissée doit en cas de défaut contacter le gestionnaire (selon les cas ERDF ou RTE), encore faut-il qu'il soit sensibilisé aux questions électriques pour juger important d'entreprendre cette démarche. Il faut toutefois noter que les normes de construction des ouvrages aériens de distribution d'électricité ne sont pas rétroactives. « *Sauf à payer de sa poche, un agriculteur ne peut obliger l'exploitant du réseau à rehausser une ligne de 1970 pour satisfaire aux normes de 1991* » note Nicolas Regnacq, en charge du dossier à la MSA d'Armorique.

Préparer le chantier

L'expérience montre que la transmission des consignes et de l'expérience acquise est en défaut dans une grande partie des accidents : la préparation du chantier est donc capitale. L'agriculteur doit informer les salariés de la présence de zones à risques qu'il a identifiées sur les parcelles.

La demande de renseignement (DR) et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), sont obligatoires pour les travaux en profondeur (sous-solage, réalisation ou curage de fossés, pose de drains, forage...) s'ils ont lieu à moins d'1 m 50 d'une canalisation électrique souterraine, de même pour les travaux aériens tels que l'élagage. Les travaux agricoles à caractère saisonnier, dont la récolte, ne sont pas considérés comme au voisinage des lignes, et sont donc exclus du champ d'application du décret n° 91-1147 qui prévoit cette double déclaration permettant d'identifier les risques au préalable.

Les engins de récolte atteignent les hauteurs des lignes électriques courantes.

À l'unanimité, les entrepreneurs constatent que les agriculteurs ne sont pas suffisamment sensibilisés au risque électrique, et relèvent plus généralement le manque de communication sur les obstacles présents dans chaque parcelle. « *Soit la ligne traverse un petit morceau de la parcelle, soit elle est tellement grosse qu'ils ne pensent pas à nous la signaler* » explique Patrice Gauquelin, entrepreneur dans l'Orne, qui note que la mise en place du document unique a toutefois fait prendre conscience de ces dangers. Le risque électrique doit en effet figurer dans ce document d'évaluation des risques professionnels. L'entrepreneur, qui donne à chaque nouveau salarié un classeur regroupant les risques au sein de l'entreprise, mise sur la connaissance du chantier en envoyant d'une année sur l'autre les mêmes conducteurs chez les mêmes clients.

Réagir en cas d'accident

En cas de contact avec une ligne électrique ou d'amorçage, le conducteur de l'engin doit garder son calme même si les pneumatiques prennent feu, et essayer d'abaisser l'équipement puis de le dégager afin d'éliminer le contact. Il doit ensuite avertir, par des gestes ou par téléphone, les autres personnes présentes sur le chantier, afin qu'elles restent à l'écart. Ces personnes à proximité ne doivent sous aucun prétexte s'en approcher, et devront quitter la zone à petits pas ou en sautant à pieds joints (pour que la tension entre les deux pieds reste la plus faible possible), avant d'alerter les pompiers ou ERDF. À l'abri sur son poste de conduite, le conducteur ne devra quitter sa machine qu'en cas d'extrême nécessité, et sans la toucher, en sautant le plus loin possible pour éviter la mise à la terre, puis s'éloigner en suivant les conseils cités précédemment. Si la ligne semble coupée, garder en mémoire que le courant peut revenir à tout moment.

Notons qu'un amorçage provoque une sévère détérioration des pneumatiques, il faudra donc penser à les faire vérifier après l'incident.

Le levier formation

Lorsque survient l'accident, les salariés doivent connaître les pratiques qui peuvent leur éviter les dommages. L'entreprise Martin basée près d'Ernée en Mayenne a ainsi subi un accident l'année dernière. Le chauffeur de l'ensileuse connaissait la présence d'une ligne électrique par expérience, y a pensé lors du premier tour mais pas lors du second. Lors du choc entre la ligne et sa goulotte, il a su comment réagir grâce aux piqûres de rappel dispensées au sein de l'entreprise (voir encadré). Il est donc resté dans sa cabine et a attendu l'arrivée d'ERDF, avant d'aller passer l'électrocardiogramme préconisé par les techniciens.

A contrario, l'entreprise Gauquelin a été témoin d'un accident survenu chez un client, alors qu'une taupinière était mise en place exceptionnellement à proxi-

L'exemple du pompage de béton

Victime d'un nombre important de décès par électrocution, la profession était la plus exposée au risque après les électriciens. En 2003, douze décès par électrocution en ont fait le premier risque du métier. Le Syndicat national du pompage de béton a alors mis en place, en partenariat avec les caisses d'assurance maladie, une campagne pour venir à bout de ce fléau. Le SNPB, qui regroupe plus de 80 % des entreprises de pompage, a en charge la promotion et l'information sur la technique, participe à l'élaboration de la réglementation, mais assure aussi la formation des opérateurs et la certification des entreprises. Il a édité en juillet 2009 un guide de prévention des risques, accompagné d'un second dénommé Sécurité des opérateurs de pompage du béton. Rassemblant toutes les situations à risque qui rythment le métier, et les bonnes pratiques à mettre en place lors de chacune de ces situations, ils sont accompagnés d'un CD-Rom de formation à l'attention des stagiaires et formateurs. Le résultat est éloquent puisqu'aucun accident mortel n'est à déplorer depuis deux ans.

Le syndicat national du pompage de béton a pu éradiquer les accidents au sein de la filière par la mise en place de détecteurs, et la formation des conducteurs.

mité d'une ligne. Les deux agriculteurs qui s'occupaient du tassage, témoins de la scène, sont intervenus pour aider les victimes et ont subi une électrisation. Sur les quatre personnes impliquées, une est décédée et deux ont dû être amputées, alors que la quatrième a reçu un choc électrique la projetant à distance, projection probablement salutaire pour elle.

ERDF, RTE et la CCMSA ont signé le 9 juin 2010 une convention de partenariat avec pour ambition d'encourager les caisses de la MSA ainsi que les unités régionales d'ERDF et de RTE à collaborer. À charge ensuite pour les entités régionales MSA de mettre en place des conventions de partenariat au niveau local, avec la variabilité que l'on imagine, pour assurer la formation de conseillers en prévention grâce aux connaissances fournies par les deux acteurs de la distribution électrique, et de véhiculer la documentation et les gestes de prévention. Vous pouvez les retrouver sur : www.sous-leslignes-prudence.com

Un détecteur pour prévenir le chauffeur

La création d'un arc électrique, également appelée amorçage, se produit à distance avec des effets comparables à ceux d'un contact direct avec des éléments sous tension. La principale mesure de sécurité consiste à travailler à distance, en connaissance de la hauteur maximale de la machine, particulièrement par temps pluvieux ou le risque est triplé. Un pictogramme présent en cabine sur les machines de récolte avertit le chauffeur de la hauteur de sa machine, au transport mais pas systématiquement au travail.

Le détecteur placé sur la cabine envoie les informations à une unité centrale via laquelle la sensibilité de réglage peut être réglée.

Pour garantir la sécurité, une hauteur aux points de franchissement sous les lignes au moins égale à la hauteur des matériels augmentée d'un mètre doit être observée. En dessous de 50 000 Volts, la distance de sécurité préconisée par les gestionnaires du réseau est de trois mètres autour de la ligne, puis cinq mètres au-delà de cette tension. Difficile à évaluer en pratique,

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

8 fois par an ne manquez pas la seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés matériels

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

Bulletin d'abonnement

○ Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

❒ Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires
44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement :
Tél. 01 53 91 44 98

○ Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €
Je joins mon règlement :
❒ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
❒ Carte bancaire N°
Date de validité
Cryptogramme
(3 dernires chiffres au dos de votre carte)
❒ Je souhaite recevoir une facture acquittée

Editions Fitamant - 2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper
Pour tout renseignement :
Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Fax :
E-mail :

Activité
○ Entrepreneurs de travaux agricoles
○ Entrepreneurs de travaux forestiers
○ Entrepreneurs de travaux ruraux
○ Entrepreneurs de travaux publics
○ Concessionnaires
○ Constructeurs de matériel
○ Centre de formation
○ Autres : (préciser)

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

EDT59

La dernière version du système commercialisé par Made intègre un voyant/interrupteur sur le montant avant droit pour davantage d'ergonomie.

hormis par l'installation de détecteurs spécifiques. Ceux-ci, proposés actuellement par deux fabricants français (Made et JMJ Technologie) se composent d'une antenne détectrice placée sur la cabine et d'un boîtier d'alarme sonore à l'intérieur, via lequel le réglage du seuil de déclenchement peut être effectué. Bloquant éventuellement les mouvements de la machine, l'équipement peut s'accompagner d'un dispositif lumineux pour avertir les intervenants extérieurs du danger.

Si plusieurs caisses MSA ont récemment mis en place des expérimentations avec des détecteurs de lignes, notamment dans le Nord de la France ou sept entreprises ont équipé leurs machines de récolte, aucun budget n'est pour l'heure débloqué. Il est peu probable qu'une politique de subventionnement de grande envergure soit mise en place, à l'image de celle menée avec la caisse d'assurance maladie dans le secteur du pompage de béton (3 500 euros dans la limite de 50 % du coût total, pour l'équipement de détection et la formation du chauffeur). À charge pour les entreprises de supporter le montant d'un équipement de détection, soit 3 500 à 4 000 euros, pose comprise.

Quelle responsabilité ?

Le gestionnaire des réseaux (RTE) peut engager la responsabilité du prestataire et lui demander la réparation des préjudices directs subis. L'agriculteur est responsable de la sécurité des personnes qui travaillent pour lui, y compris des salariés d'entreprises de travaux agricoles. Toutefois, l'entrepreneur est tenu d'une obligation de résultat envers son client, et il est peu probable d'obtenir un partage des responsabilités avec le client. L'assurance pourra couvrir les dommages matériels et immatériels survenant au cours ou après le sinistre, grâce à la garantie Responsabilité civile travaux exécutés, dans la limite du montant de garantie fixé au contrat (généralement 765 000 euros). Les dommages corporels sont visés au titre de la RC exploitation (limite fixée à 800 000 euros annuels, tous dommages confondus). Dans le cas d'un scénario catastrophe impliquant une succession de dommages (dont la perte financière liée à une coupure du réseau sur une zone à forte consommation), la prise en charge de ceux-ci au-delà des montants fixés par l'assurance incombe à l'entrepreneur.

Depuis le début de l'année 2011, RTE a recensé onze accidents de faible gravité impliquant le monde agricole. Comme le rappellent des responsables de la Mutualité Sociale agricole, le principal ennemi est l'habitude. S'habituant à côtoyer le danger, il faut bien souvent attendre un accident grave pour prendre réellement en compte la dangerosité du contact électrique. La consigne du début de chantier devrait dans tous les cas demeurer un dernier recours quand, ni la suppression du risque, ni la mise en place de moyens de prévention n'ont été possibles. S'il s'avère difficile pour l'entreprise d'exiger de son client la suppression du risque, développer la formation et la communication constituera déjà un grand pas en avant.

Guillaume Le Gonidec

Les accidents arrivent fréquemment au silo.

Les professeurs de machinisme à l'école des constructeurs

Les dixièmes universités d'été de l'Aprodema étaient organisées sur le site Kuhn de Châteaubriant en juillet dernier. Au programme pour les 77 enseignants participants : trois jours de cours dispensés par les constructeurs sur des sujets d'actualité, avec autant de démonstrations pratiques que possible.

[Universités d'été, Châteaubriant – 44] Chaque année, l'Association professionnelle de développement de l'enseignement du machinisme agricole et des agroéquipements (Aprodema) propose aux enseignants en agroéquipements la possibilité de mettre à jour leurs connaissances en assistant aux interventions conduites par une vingtaine de formateurs qui œuvrent habituellement chez les constructeurs pour former les commerciaux ou les mécaniciens.

L'Aprodema, qui fêtait cette année ses 25 ans, est une association créée au milieu des années 1980. Elle regroupe les syndicats de constructeurs, d'importateurs, de distributeurs et d'utilisateurs professionnels de matériel agricole ainsi que la Fédération nationale EDT. Elle a pour but de promouvoir la formation pour tous les métiers concernés. Elle adresse chaque année une demande aux professeurs afin qu'ils choisissent, parmi les sujets proposés, ceux qu'ils souhaitent voir traités lors de la manifestation. Cette année, les cinq thèmes retenus étaient : les moteurs Tier4 Intérim (évolutions réglementaires et techniques associées), la liaison tracteur-outil (applications pratiques), le travail du sol (les différents horizonspédologiques),l'électronique embarquée (instrumentations et capteurs) et enfin, la réglementation routière et le freinage pneumatique.

Les enseignants ont pu suivre, en salle et dans les champs, les explications et démonstrations faites à l'aide de maquettes et de

Sophie Chartrou, une fidèle des universités d'été Aprodema

Formatrice au CFA des Landes à Mugron, Sophie Chartrou fait chaque année le déplacement. « Même si c'est loin, je m'organise pour venir. C'est l'occasion de se former sur le matériel et de récupérer des supports pédagogiques, par exemple des DVD et des schémas, qui me serviront toute l'année pour mes cours. » *Cette enseignante en BTSA GDEA apprécie beaucoup les universités d'été :* « Cela permet d'être au courant des dernières innovations. En plus, il y a un bon esprit, les constructeurs peuvent se côtoyer lors d'un même atelier, on n'est pas dans la concurrence. » *Un regret cependant, elle appréciait beaucoup les stages Aprodema qui étaient organisés par le passé chez les constructeurs :* « Cela ne se fait plus depuis quelques années, mais il paraît que ça recommence l'année prochaine, c'est une très bonne idée ! » *Enfin, Sophie Chartrou apprécie de pouvoir enrichir son carnet d'adresses :* « Grâce à tous ces contacts, on sait qui appeler chez les constructeurs, et comme je suis en général la seule femme enseignante, on se souvient de moi ! »

Conférences en salle et dans les champs, systématiquement accompagnées d'exemples pratiques.

matériels. Dans le cadre du premier atelier, il était ainsi possible d'assister à la description par un intervenant de chez John Deere du système de traitement des gaz d'échappement par réduction catalytique sélective, alors que son collègue de chez Agco montrait ensuite les intérêts du recyclage des gaz d'échappement ou des filtres à particules.

« *Le but n'est pas d'avoir un discours commercial*, rappelle le président Jean Pierre Bernheim, *mais d'informer les enseignants le plus objectivement possible* ». Ces journées semblent unanimement appréciées, si bien que la capacité d'accueil pour chaque atelier arrive à saturation. Les organisateurs pointent le problème des déplacements pour les professeurs : « *Ils supportent encore bien trop souvent le coût du déplacement. On se doit donc d'être bons !* ». Bons, ils l'ont sans nul doute été au vu des réactions qui ont suivi les interventions. Rendez-vous est pris l'année prochaine avec à la clé, de nouveaux sujets d'actualité.

Guillaume Le Gonidec et Valérie Bridoux

Visite de l'usine Kuhn à Châteaubriant

Le site de Châteaubriant fabrique des matériels de labour, déchaumage et semis.

L'usine de Châteaubriant, qui accueillait cette année les universités d'été de l'Aprodema, fabrique des charrues, des déchaumeurs à dents ou à disques, des semoirs monograine et des semoirs pour semis simplifié. Elle a rejoint le groupe Kuhn en 1987 suite au rachat de Huard. Initialement installée dans le centre-ville, elle a déménagé au milieu des années 1990 au sein d'une zone située en périphérie de Châteaubriant, le site du centre-ville n'offrant plus de possibilités d'agrandissement.

À l'image des ventes de matériels, l'activité est « saisonnière », et certains matériels ne sont parfois pas produits durant trois à quatre mois. L'objectif étant d'avoir le moins de stock possible, notamment en charrues et semoirs monograine. L'entreprise applique le principe du « Lean manufacturing » et travaille de plus en plus en « flux tiré », c'est-à-dire qu'elle fabrique uniquement ce qui sera effectivement vendu. En d'autres termes, le flux est tiré par la demande réelle et la production se fait « juste à temps ».

Cette usine de fabrication et d'assemblage emploie entre 450 et 480 personnes à temps plein, pour la majorité en contrats à durée indéterminée. Si la mécano-soudure est majoritairement robotisée, le constructeur privilégie l'intervention humaine qui permet un contrôle visuel de chaque pièce fabriquée. C'est notamment le cas pour la presse qui forme les corps de charrue, poste exposé à la chaleur sur lequel une rotation de l'opérateur a lieu tous les quarts d'heure afin de garantir sa plus grande concentration. Ainsi, si la fabrication des charrues faisait jusqu'à il y a trois ans intervenir des machines-outils, l'homme a depuis repris la main pour augmenter polyvalence et flexibilité. Il en est de même pour le poste « peinture » qui fait intervenir une personne pour recouvrir les surfaces difficilement accessibles et corriger les éventuels manques.

La main de l'homme reste privilégiée sur les postes clés, comme ici la mise en forme des socs par une presse de 5500 tonnes.

75 ans après sa première moissonneuse-batteuse, Claas innove dans la récolte

Claas a présenté le 26 juillet ses nouveautés dans son centre de formation à Connantre en Champagne. Cette rencontre avec la presse européenne agricole correspondait au 75e anniversaire de la première moisson mécanisée en Europe. Elle aura permis au constructeur allemand de faire-valoir son rôle de précurseur de la récolte.

[Claas Academy, Connantre - 51] Entre la Lexion 750 qui accueillait les journalistes et la première machine tractée Claas qui moissonna dans un vaste domaine de la Saxe en 1936, le chemin parcouru par le machinisme agricole est vertigineux. En une vie d'homme, les performances ont été plusieurs fois décuplées et en 50 ans plus de 400 000 moissonneuses batteuses Claas sont sorties de l'usine d'Harsewinkel en Westphalie. Pour commémorer l'anniversaire, Claas commercialise une série limitée de Lexion 750 super-équipée : train de chenilles 635 mm de large, levier multifonctions CMotion, caméra de contrôle et d'assistance Profi Cam. Cette série spéciale dispose d'équipement d'assistance à la conduite de dernière génération. Outre le guidage GPS Pilot, la Lexion 750 anniversaire est équipée du système d'optimisation de réglages Cemos et du système de transmission de données Telematics. Celui-ci permet notamment au chef d'entreprise de visualiser, depuis son bureau, sur son écran d'ordinateur, les paramètres de sa flotte de machines, d'assister ses conducteurs, d'effectuer des diagnostiques à distance et aussi de recueillir les informations de chaque chantier et d'en calculer immédiatement les coûts.

Claas présente un nouveau modèle de moissonneuse-batteuse Avero qui intéressera plus particulièrement les petites structures ayant besoin de polyvalence et d'équipement électronique réduit. L'Avero 160 est équipé de 4 secoueurs et d'un moteur Cat de 158 ch. Avec le souci d'accroître la polyvalence et de favoriser l'investissement juste, Claas présente une tête de récolte combinant la fonction de cueilleur maïs et d'outil de récolte de tournesol. Ainsi un kit tournesol composés de couteaux supplémentaires et d'un système pour faire pivoter les chaînes d'alimentation vient compléter les Conspeed linear et permet de développer le concept de tête de récolte 2 en 1.

Presse Quadrant 3300, enfin le canal 90

Avec la Quadrant 3300, Claas intègre dorénavant le format de balle 90 x 120 qui est le plus répandu sur le marché de la paille professionnelle. La presse 3300 complète ainsi la gamme des grosses presses parallélépipédiques, s'intercalant entre la Quadrant 3200 et la Quadrant 3400. La Quadrant 3300 dont le débit de chantier annoncé est de 40 tonnes par heure est conçue pour concilier forte densité et régularité géométrique de la balle. Elle dispose d'une chambre de précompression surdimensionnée qui est commandée hydrauliquement depuis la cabine. Cette exclusivité technologique permet d'adapter le nombre de cycles courts de l'ameneur en fonction des conditions de récolte et du volume des andains. La chambre de compression est ainsi alimentée par des galettes de paille de densité constante assurant ainsi l'homogénéité densimétrique à la balle.

Cinquante ans séparent la Colombus et la Lexion 750.

L'autre particularité de la Quadrant 3300 réside dans son canal. Celui-ci est renforcé pour résister à des pressions de 200 bars. Il est suffisamment long pour permettre la mise en expansion longitudinale de la balle alors que celle-ci est encore comprimée latéralement. La rectitude des balles éjectées est ainsi garantie. La forme du rotor à double dent préserve la qualité des fourrages, pour la récolte de luzerne par exemple.

La nouvelle presse dispose de deux capteurs de sécurité anti bourrage dans la chambre de précompression permettant de stopper l'alimentation en cas d'incident. Le nouage est assuré par six noueurs qui sont préservés de la poussière par un courant d'air propulsé à 140 km/h.

La Quadrant 3300 est la première machine du groupe Claas à avoir bénéficié du procédé de fiabilisation industriel RPM (Reliable product management). Ce nouveau procédé de management de conception industrielle consiste à prévoir tous

les incidents possibles et imaginables pouvant altérer le fonctionnement des nouvelles machines. Le procédé RPM permet aux ingénieurs de développer les parades sans que les matériels (et les premiers clients) n'aient à en subir les désagréments sur le terrain.

Rollant encore plus pro

Pour satisfaire les utilisateurs intensifs de presse à presse à balle ronde, Claas renforce et développe les versions de son modèle de référence à chambre fixe Rollant. Les modèles Pro sont ainsi dotés d'un fond de rotor abaissable automatiquement en cas de bourrage. Dans ce cas, les couteaux s'escamotent et le fourrage se libère. Dès que le rotor reprend de la vitesse (300 tr/min) le fond se relève et le travail peut reprendre sans que le chauffeur ait eu à descendre de sa cabine. Un signal d'alerte prévient le chauffeur en cas de risque de bourrage et lui indique de lever le pied. La machine peut ainsi être menée sans danger aux limites d'utilisation et ainsi accroître encore les rendements. Pour ces versions Pro, la section des chaînes et des autres pièces mécaniques fortement sollicitées a été augmentée d'un quart de pouce. Les modèles Pro peuvent être équipés de roulement à graissage automatique. La version 374 dispose d'un système de surcompression baptisé MPS II composé de rouleaux d'entraînement métalliques qui compriment encore plus fortement la balle que les toiles.

Enfin, les performances des combinés presse-enrubanneuse Rollant 375 Uniwrap ont encore été renforcées. La durée du processus d'enrubannage avec six couches de film plastique a été réduite et s'effectue en 35 secondes. La Rollant 375 Uniwrap affiche ainsi un rendement de 45 bottes à l'heure. Une réserve de dix rouleaux lui confère une autonomie de plus de 300 balles. Enfin, la presse peut être équipée d'un vireur de balle qui permet de choisir le côté de dépose. En montagne, cette option permet d'éviter que les balles roulent dans la pente. La machine peut être commandée en cabine avec le boîtier CMT (Claas Medium Terminal).

La recherche de la réduction des coûts touche aussi les chantiers de fauche. Pour optimiser le travail des combinés de fauche et des andaineurs, le constructeur propose ainsi le groupe de fauche Disco 9100 C Autowather composé de trois faucheuses à disque. Les deux machines latérales sont équipées de tapis rapprocheurs d'andains de conception particulièrement robuste pour affronter des chantiers intensifs. En utilisation conventionnelle, les 9 m de récolte sont regroupés pour former un andain central de 3 m de large.

Avec ses tapis rapprocheurs d'andains Claas annonce de substancielles réductions des coûts des chantiers de récolte de fourrage.

En alternant la suppression du rapprocheur d'andains lors de passages aller et retour, le combiné permet de regrouper sur 12 m de large les récoltes fauchées sur 18 m. Associé avec un andaineur grande largeur Liner 3500, les spécialistes Claas ont calculé qu'il était possible de réduire les temps et les coûts de travail des chantiers de grandes fauches d'environ 40 %.

Comme toutes les faucheuses frontales Disco et Corto, le combiné grande largeur Disco 9100 C Autowather peut être équipé du système de suspension hydropneumatique Active Float. Celui-ci permet d'alléger la pression de la faucheuse sur le sol et de combiner un suivi du sol et donc une qualité de récolte avec une réduction substantielle de la consommation de carburant (20 % environ).

Liner 3100, l'andaineur à tout faire

Pour répondre au besoin de polyvalence des professionnels sur divers types de chantier, Claas a développé un nouvel andaineur central à double toupie. Le Liner 3100 a ainsi été conçu pour travailler dans toutes les récoltes : herbe, foin, paille. Grâce à sa grande largeur de travail réglable en continu entre 8,7 m et 10 m, il permet par exemple de regrouper sur un seul andain deux coupes de moissonneuse-batteuse de 7,5 m. Il offre ainsi avec un encombrement réduit une alternative efficace aux andaineurs à 4 toupies. Le Liner 3100 dispose d'un châssis à six roues intégrées permettant un suivi au sol tridimensionnel optimal. Les dents ne raclent pas le sol et les risques de salissures des récoltes par la terre sont réduits. Le Liner 3100 est doté d'un relevage en bout de champs réglable jusqu'à 90 cm suffisant pour franchir les andains. Replié en position verticale, son encombrement en longueur est réduit. Un mécanisme de braquage forcé permet au matériel de suivre parfaitement la voie du tracteur. Un dispositif hydraulique abaisse le Liner 3100 et le démontage rapide de trois bras porte dents permet de respecter le gabarit de 4 m de hauteur.

François Delaunay

La nouvelle presse Quadrant 3300 produit des balles au format 90 x 120.

Challenger MT : la force tranquille

Acteur incontournable sur le marché des tracteurs de forte puissance, Challenger profite de l'augmentation de la taille des structures et du développement des travaux à façon pour promouvoir les ventes de MT dans un pays qui n'a pas la culture de la chenille. Le constructeur américain nous a conviés à un essai du MT 765C.

[Démonstration, L'Aigle - 61] Alourdir pour passer la puissance, mais limiter la pression au sol, en tenant compte du gabarit pour les déplacements routiers, c'est une équation des plus compliquées qui distingue les tracteurs à chenilles. Avec respectivement 60 à 70 et 130 à 150 unités vendues chaque année sur des marchés pourtant restreints, l'Italie et le Royaume-Uni ont compris depuis bien plus longtemps l'intérêt des tracteurs à chenilles. Pourtant, l'hexagone s'y intéresse de plus en plus et les régions d'utilisation historiques que représentent les sables landais et les coteaux du Lauragais ne sont plus l'unique terrain de prédilection des chenillards. Le regroupement des exploitations et le développement des travaux à façon pourraient bien changer la donne. « *On observe, d'un côté, une clientèle qui se tourne vers les MT 700 par raisonnement agronomique, alors que la clientèle 800 est constituée de gros exploitants et entrepreneurs pour lesquels le raisonnement est purement économique, faisant parfois suite à une pénurie de main-d'œuvre* » précise d'emblée Bernard Gibrais. Le directeur du développement commercial pour la France insiste sur le fait que le tracteur et son outil forment un ensemble : « *Les clients qui se tournent vers ce type de matériel raisonnent en termes de travail fourni.* »

Valoriser la puissance sans poids excessif

Développé par Caterpillar, le train de chenilles se distingue notamment par son unique liaison mécanique entre châssis et pont arrière, et par un entraînement par friction, contrairement aux concurrents qui utilisent un entraînement forcé par crans. Les crans qui sont présents ici jouent uniquement le rôle de guides, la puissance passant par le contact caoutchouc/caoutchouc entre la roue d'entraînement et la chenille. Les trois paires de galets centraux qui assurent une pression au sol uniforme sont montées sur boggie. « *Sur le MT, les galets sont suffisamment écartés afin de laisser passer les corps étrangers sans risques d'endommagement* » précise Gilles Henne, responsable commercial régional pour Challenger. « *Par construction, on obtient une possibilité de débattement de 7° entre chaque chenille, et un silentbloc central qui joue à la fois le rôle d'amortisseur et celui du report de charge, note-t-il, ajoutez à cela le siège basse fréquence, et l'on a tendance à dire que le MT offre une triple suspension.* »

Le train de chenilles utilise plusieurs dispositifs pour améliorer le confort, sans toutefois multiplier les points d'entretien.

À l'image d'un tracteur conventionnel, de nombreuses possibilités existent pour l'équipement en chenilles (largeur, profil) et le revêtement des galets (en caoutchouc ou en polyuréthane). Ce dernier type étant plus résistant aux pics de chaleurs notamment lors des trajets sur route. Toutes les configurations sont possibles, la plus régulièrement retenue associant galets polyuréthane et chenilles à profil agricole. Sur le MT 765C de l'essai, le moteur Caterpillar développe 320 ch au régime nominal de 2 200 tr/min. Le même fournisseur est à l'origine de la boîte de vitesse powershift à 16 rapports avant et 4 rapports arrière. Elle emmène les MT 700 à 40 km/h sur la route, alors que la gamme supérieure MT 800 n'est, compte tenu du gabarit, homologuée qu'à 25 km/h.

Pour transmettre sa puissance au sol, le tracteur ne nécessite pas d'être lesté à outrance. Gilles Henne ajoute : « *Grâce à cela, le train s'use significativement moins qu'un pneu en sols pierreux.* » Lors de

L'accoudoir regroupe la majorité des commandes, avec sur un seul levier le changement des rapports, le choix du sens d'avancement, de la position parking, et le déclenchement des séquences de fourrière.

l'essai, le taux de patinage oscillait ainsi entre 1 et 2 % à la vitesse choisie de 11 à 12 km/h. Si la traversée de veines de terre exige un effort plus important, elle se traduit par une légère chute du régime moteur mais le taux de patinage ne grimpe pas, dans ces conditions sèches. Le lestage constitue un paramètre important et il doit être adapté. Dans le cas où un cabrage compromet la surface de portance de la chenille, il est illusoire d'envisager faire mieux qu'avec un tracteur à roues. Jusqu'à quatorze masses de 57 kg situées sur chacune des roues tendeuses permettent donc d'ajuster l'équilibre.

L'essentiel à portée de main

En cabine, la simplicité des commandes se remarque immédiatement : elles sont majoritairement regroupées sur un large accoudoir, au bout duquel prend place l'ordinateur de bord. Ce dernier regroupe les fonctions de réglage et de dialogue entre les différents organes sous protocole Isobus. Le guidage par satellite d'origine Topcon est ici assuré par un second écran.

« *Puisque l'on peut passer toute la puissance, il faut dimensionner le relevage en conséquence* », explique Bernard Gibrais. L'attelage de catégorie IV bénéficie d'une capacité de levage généreuse, annoncée à 11785 kg aux rotules. Une prise de force 1000 tr/min et quatre à six distributeurs équipent le tracteur à l'arrière. La visibilité sur l'attelage depuis la cabine s'avère correcte, toutefois pénalisée par le bloc de distributeurs.

Pour l'occasion, la société Razol mettait à disposition un pulvériseur Zénith RXH de 64 disques, travaillant sur une largeur effective de 7,25 m. L'outil qui mesure 3 m une fois replié, ne pèse pas moins de 9,645 t pour permettre une stabilité au travail à 8 comme à 12 km/h, bien aidé en cela par le rouleau porteur Rolpack de 620 mm. « *Le rouleau porteur devient quasi systématique, il équipe 70 % des appareils vendus* », note Éric Leroy de la société Razol. La stabilité est également apportée par les roues latérales optionnelles.

La première longueur effectuée est l'occasion de constater que la direction différentielle réagit bien plus vite que celle d'un tracteur classique, le point de pivot étant situé très en arrière. Un léger coup de volant ajuste instantanément le cap. « *C'est pourquoi il a cette forme particulièrement ergonomique, évitant les mouvements parasites* », indique Gilles Henne.

Une pédale surprenante

Autre particularité, la pédale de décélération, qui peut s'avérer pratique à l'utilisation, une fois perdus les réflexes habituels. Dans les longueurs, nous choisissons de faire évoluer le tracteur à un régime moteur programmé à 1800 tr/min, une autre alternative serait de choisir le mode Puissance Maxi. En arrivant dans la fourrière, l'appui sur la pédale provoque une chute proportionnelle du régime, alors que nous relevons l'outil équipé d'un vérin de flèche en actionnant un seul distributeur, pour faire demi-tour. Le dispositif de gestion des fourrières n'est pas utile ici, mais on notera qu'il peut déclencher la séquence de manière complète suite à un appui prolongé sur le bouton de commande (2 secondes), ou bien déclencher chaque action spécifique suite à une courte pression.

À l'issue de l'essai, nous pourrons regretter de ne pas avoir eu l'occasion de mettre le tracteur en défaut d'adhérence sur ce sol sec, la capacité de pénétration de l'outil n'en ayant pas non plus souffert. La prise en main s'est avérée rapide, bien aidée en ce sens par la simplicité des commandes. Il faudra cependant exprimer quelques réserves sur l'utilisation de la pédale de décélération lors des trajets routiers.

Guillaume Le Gonidec

Dans ces conditions sèches, l'outil Razol de 7,25 m n'aura pas permis de mettre le tracteur en défaut.

Ventes d'engins forestiers en 2010 : un marché en timide amélioration

Chaque année, une enquête est menée par le FCBA auprès des constructeurs et distributeurs sur les ventes d'engins forestiers. Une légère hausse est observée par rapport à l'année précédente, uniquement portée par deux catégories d'engins. La reprise des ventes notée en 2010 devrait toutefois se confirmer cette année.

L'étude du FCBA, Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement, porte sur les matériels neufs livrés en France : porteurs, débusqueurs, machines de bûcheronnage et têtes de bûcheronnage seules. Les tracteurs agricoles, porteurs polyvalents et broyeurs de plaquettes en sont exclus.

Une hausse timide

Après des niveaux de vente élevés de 2005 à 2008 (plus de 300 unités par an en moyenne), la crise économique de 2008-2009 avait provoqué un effondrement des ventes de 50 %. Seule la région Aquitaine avait alors conservé un volume stable suite à la tempête Klaus. Le bassin Sud-Ouest avait naturellement représenté une part importante des unités en 2009 (près de 40 %). La région a retrouvé en 2010 un niveau courant, voir moins important qu'à l'habitude avec 17 % contre 21 % en moyenne de 2000 à 2008. La légère hausse des unités livrées est donc due au bassin Nord-Est dont la part a doublé (de 22 à 54 %) alors que les autres bassins ont fait preuve d'une étonnante stabilité.

Alors que depuis le début des années 1990 les ventes de porteurs étaient bien supérieures à celles de machines de bûcheronnage, ces dernières atteignent pour la seconde année consécutive un volume de ventes comparable. La légère hausse de 17 % constatée en 2010 tient essentiellement aux ventes de porteurs et machines de bûcheronnage, les autres catégories voyant leur nombre d'unités stable. Cette reprise devrait se poursuivre en 2011.

Malgré une augmentation de 22%, le marché des abatteurs reste inférieur aux niveaux des ventes de la décennie précédente.

Guillaume Le Gonidec

Les ventes par catégorie

Porteurs : +28 % : *le niveau de vente reste, à l'image de 2009, très bas en 2010. Les ventes cumulées de ces deux années atteignent à peine la moyenne annuelle observée entre 2000 et 2008. Les modèles 8x8 représentent la majorité du marché, les 6x6 à peine 10 %. Si les capacités de 11 à 13 tonnes sont les plus prisées, les ventes d'engins de 18 t et plus sont marginales.*

Débusqueurs : -9 % : *après être monté jusqu'à 80/90 unités en 2007 et 2008, le niveau de ventes est tombé en 2010 à 33 unités (contre 36 l'année précédente) frôlant les plus bas niveaux connus. Alors qu'ils avaient pris jusqu'à 40 % des ventes certaines années, les débusqueurs à pince représentent 15 % du marché, la majorité des ventes étant constituée de machines à câble ou grappin.*

Machines de bûcheronnage : +22 % : *malgré treize engins immatriculés en plus de 2009, le marché occupé par une douzaine de constructeurs reste inférieur aux niveaux observés entre 2000 et 2008. Les engins adaptés aux premières et deuxièmes éclaircies représentent moins de 20 % des ventes, les engins de grosse capacité la majorité. Les très grosses abatteuses (type JD 1470 ou Komatsu 941) restent toujours limitées.*

Têtes de bûcheronnage seules : -10 % : *sur ce petit marché occupé par les constructeurs d'abatteuses ainsi que quelques spécialistes, le nombre d'unités n'a quasiment pas évolué depuis l'année précédente, et correspond davantage au besoin de renouvellement qu'à l'équipement de machines neuves.*

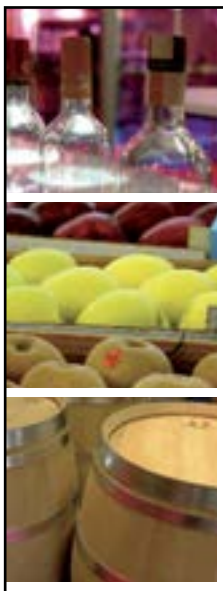

SITEVI 2011

PARTENAIRE DE VOTRE PERFORMANCE DURABLE !

29/30/01

NOVEMBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

PARC DES EXPOSITIONS MONTPELLIER / FRANCE

SALON INTERNATIONAL POUR LES FILIÈRES
VIGNE-VIN & FRUITS-LÉGUMES

INNOVATIONS • SERVICES • INFORMATIONS • ÉCHANGES

VITICULTURE
VINIFICATION
OENOLOGIE
EMBALLAGE
ARBORICULTURE
MARAICHAGE
OLÉICULTURE
ÉNERGIE DURABLE
MARKETING

INDISPENSABLE POUR VOUS, LE SALON OUTIL DE VOTRE DÉVELOPPEMENT !

UN SALON EFFICACE :

- 716 exposants de 22 pays, 940 marques représentées*
- 18 conférences
- 20 ateliers pratiques
- Le Palmarès de l'Innovation

*chiffres SITEVI 2009

UN SALON DE RENCONTRES :

- Rencontres Internationales du SITEVI : conférences et débats
  - La viti-viniculture : le Bag-in-Box®.
  - Les fruits et légumes : emballage, conditionnement, nouveautés et développements.
- Un zoom sur :
  - Les femmes en agriculture et la saisonnalité du travail (Hall 11).
  - Les métiers d'avenir avec des sessions de job dating.

DEMANDEZ VOTRE BADGE À L'AVANCE ET RECEVEZ-LE PAR EMAIL.
TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR

www.sitevi.com

un événement / an event by comexposium

EN PARTENARIAT AVEC Sud de France

EXPOSIMA - 70 avenue du Général de Gaulle
92058 Paris La Défense cedex - France
Tél. : +33 (0)1 76 77 11 11 - Fax : +33 (0)1 53 30 95 09
E-mail : sitevi@comexposium.com

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Le rendez-vous européen des professionnels de l'élevage

2 000 animaux - 1 250 exposants - 75 000 visiteurs

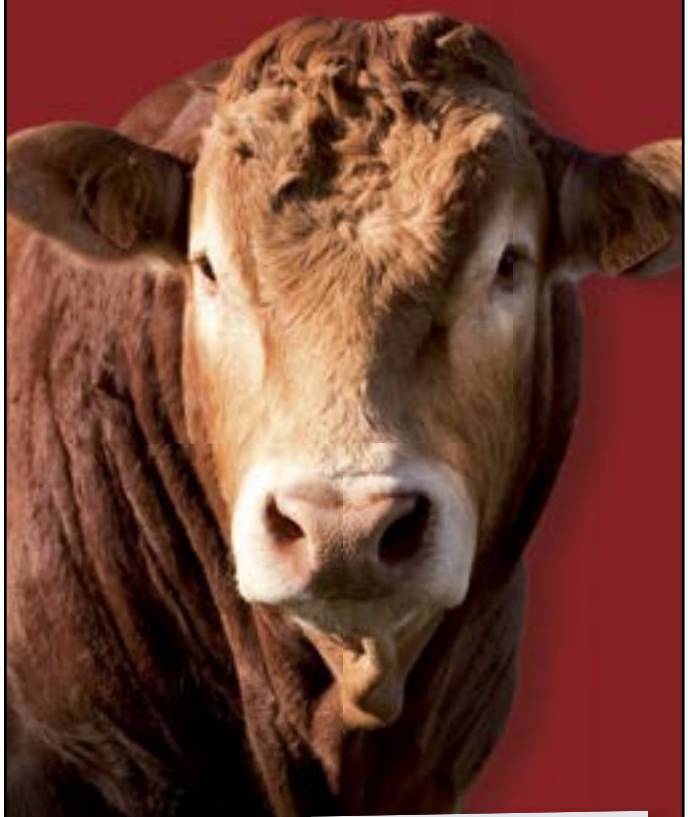

5-6-7 Oct. 2011
Clermont-Ferrand | FRANCE

1991 - 2011
20 ANS

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
Tél. +33 (0) 4 73 28 95 10 - info@sommet-elevage.fr
www.sommet-elevage.fr www.facebook.com/sommet.elevage

Démonstrations forestières de Libramont

Si les nouveautés technologiques s'étaient faites plus discrètes cette année dans les forêts ardennaises, les démonstrations forestières de Libramont restent un rendez-vous où les professionnels français de la forêt peuvent y croiser leurs homologues venus de 5 pays.

[Foire de Libramont – Belgique] Les démonstrations forestières de la grande foire agricole de Libramont dans les Ardennes belges sont, tous les deux ans, le rendez-vous incontournable des professionnels de la forêt du Benelux. L'édition 2011 s'est déroulée du 27 au 28 juillet dans la forêt de Paliseul à une trentaine de kilomètres à l'Ouest de Bastogne.

Au carrefour entre les influences néerlandaises, allemandes et françaises, la forêt belge offre aux forestiers professionnels européens l'occasion de croiser leurs expériences du métier et aussi de confronter leurs approches des marchés.

En avant la biomasse

Les démonstrations forestières confirment la montée en puissance de la vocation énergétique du bois. Les fabricants de matériel de fendeuse de bûches ou de broyeurs à plaquette étaient de loin les plus représentés. Une impression rapidement confirmée sur le stand de Vandaele. « *En Flandres, la réglementation oblige déjà à récupérer les résidus d'entretien des accotements routiers pour des raisons de propreté, maintenant il faut aussi les valoriser, soit sous forme de combustible, soit dans des digesteurs producteurs de biogaz* », explique un manager du constructeur belge qui dans le cadre de partenariat industriel et commercial s'intéresse de plus en plus à la valorisation de la biomasse avec Noremat en France et Votex aux Pays-Bas.

Reste que rien de bien surprenant n'a été présenté cette année. Les techniques dans le domaine sont en effet largement éprouvées. On peut toutefois noter chez Rabaud, la présentation en action du nouveau combiné scieur fendeur Xylog 550 qui avait été présenté en statique au Sima. Cette machine tractée permet à deux opérateurs de réaliser rapidement des chantiers de bois de feu, la machine pouvant couper et fendre le bois dans la même action et surtout assurer un bon contrôle du dimensionnement des bûches.

Du côté des broyeurs à plaquette la seule originalité notable était la présentation en fonctionnement de l'automoteur Silvator du constructeur allemand Albach. Cette machine impressionnante par ses dimensions (9,7 m de long, 3,7 m de haut) et son concept offre une troisième possibilité d'organisation de chantier aux professionnels du bois énergie à côté des broyeurs tractés et des broyeurs sur camion porteur. Le Silvator, qui avait déjà été présenté à Euroforest par la société Ropa, le distributeur en France, pouvait livrer en Belgique ses premiers retours d'expérience. Le Silvator est actionné aussi bien sur route qu'au travail par un moteur Mercedes V8 de 16,3 l de cylindré développant 450 ch à 1680 tr/min. La machine offre un débit de chantier pouvant atteindre 200 m³ de bois déchiqueté par heure.

Le nouveau combiné scieur fendeur Xylog 550 de Rabaud augmente le débit et la qualité des chantiers de bois bûche.

« *L'avantage de ce concept réside dans la réduction des coûts de fonctionnement* », explique Julien Carrière, gérant et directeur technique de Ropa France. Le moteur n'a besoin que de 0,5 l de fioul pour déchiqueter 1 m³ de bois. « *Un seul chauffeur suffit et il n'y a qu'un seul moteur à entretenir* », poursuit l'ingénieur. Avec ses 3 m de large, le Silvator est au gabarit routier et son train de roues avant lui permet de répartir sa charge à l'essieu de manière à circuler librement comme n'importe quel engin agricole. Enfin, grâce à ses quatre grandes roues motrices et directionnelles, à la compacité de l'automoteur, le Silvator peut facilement trouver sa place sur le chantier et se mettre rapidement au travail. Reste que l'amortissement d'une telle machine, dont le prix est comparable à celui de deux ensileuses, ne peut s'improviser. Plusieurs

professionnels ont franchi le pas et quatre Silvator fonctionnent déjà en France. Quatre autres devraient prochainement entrer en action.

Gain de productivité à l'abattage

Du côté de l'exploitation forestière, les constructeurs n'avaient pas de grandes nouveautés à proposer. « *Nos gammes sont récentes, le matériel forestier évolue moins vite que le matériel agricole* », explique Mario Mioli, distributeur John Deere Forestry à Bande. On se contentait de gérer l'acquis et d'insister sur la particularité des abatteuses et des porteurs John Deere qui sont les seuls à disposer d'une cabine amovible. Cependant pour l'innovation le concessionnaire belge pouvait se prévaloir de la présence sur son stand de la petite société mécanique néerlandaise Gierkink Machinetechniek. Venue de la province du Gelderland, elle présentait un grappin scieur adaptable novateur. « *Il fonctionne aussi bien en position verticale qu'horizontale* », explique Michel Gierkink inventeur et dirigeant de l'entreprise. « *L'abattage et le chargement peuvent s'effectuer dans la même opération*, confirme le constructeur néerlandais, *plus de changement d'outil, des manipulations simplifiées, les forestiers gagnent beaucoup de temps* ».

Logset avait fait le déplacement. Le fabricant finlandais en profitait pour présenter les dernières adaptations de sa gamme aux spécificités du marché belge et français. « *Les professionnels français ont besoin de plus de puissance que leurs homologues scandinaves,* expliquait un cadre de l'entreprise, *il leur faut plus de couple et plus de stabilité car ils travaillent des bois de taille plus hétérogène* ». Du coup, Logset a doté son abatteuse d'éclaircie 5H d'un moteur 6 cylindres Sisu développant 195 ch. Le modèle 8H (18 tonnes) est proposé avec un moteur de 240 ch. La montée en puissance ne concerne pas seulement les moteurs. « *Nous connaissons actuellement un fort développement de notre parc en France. Les utilisateurs sont intéressés par les arguments de réduction des coûts d'utilisation que proposent nos matériels* », note le représentant de la marque.

Plus d'accessibilité au broyage

Dans le secteur de la préparation du sol et du broyage des souches, la nouveauté n'était pas facile à débusquer, en l'absence des constructeurs. Ce sont les distributeurs et leurs clients qui assuraient le spectacle. Ainsi sur le stand de Packo Greentech, spécialiste des outils de travaux forestiers à Ciney, les broyeurs FAE étaient testés par une demi-douzaine de montures différentes. Si les gros tracteurs Fendt dominaient par le nombre, le Xerion 3300 de Claas et le nouvel automoteur à chenille Prime Tec leur volaient la vedette auprès des spectateurs et des photographes. Marc Lambert, spécialiste du broyage forestier apprécie l'efficacité et le confort de conduite de son nouvel engin à cabine pivotante et quatre roues directionnelles. « *Le premier du genre dans la profession* », assure l'entrepreneur de Fays.

Michel Gierkink et Mario Mioli. Le premier, à droite, invente un nouveau grappin et le second, à gauche, le commercialise

Compact et trapu, le petit chenillard italien se distinguait par son agilité. « *Nous avions constaté que nous refusions de plus en plus de travaux en zone difficiles d'accès. C'est pourquoi nous avons investi dans ce nouveau matériel* », explique David Rodriguez, responsable des chantiers forestiers chez Vereal, une entreprise luxembourgeoise de travaux filiale du groupe de TP Karp-Kneip. « *C'est le premier de la marque italienne vendu dans le Benelux* », expliquait Raphaël Nix, responsable matériel forestier chez Packo. Pas de quoi cependant faire trembler la concurrence chez Ahwi. « *La fiabilité est notre plus grande force* », note-t-on chez Genten, le distributeur belge de la marque allemande... L'optimisme affiché par ses passepartouts de la préparation du sol forestiers traduirait-il un certain regain d'intérêt des propriétaires fonciers pour l'investissement forestier ? On aimerait le croire.

François Delaunay

Space 2011 : ouverture sur le monde

Dans un contexte toujours difficile pour les élevages laitiers et porcins, le Space ouvrira ses portes mi-septembre avec un nombre d'exposants étrangers en hausse. Les enjeux du marché international et l'agriculture écologiquement intensive seront cette année mis en avant.

Du mardi 13 au vendredi 16 septembre, le parc des expositions de Rennes Aéroport accueillera la 25e édition du Space, salon de l'élevage et des productions animales. Encore une fois, le salon se veut ouvert sur le monde avec une hausse des exposants étrangers et plus de 9000 visiteurs internationaux attendus. La participation globale des exposants atteint le niveau record observé en 2009 (1300, dont 380 étrangers) et 60000 m² d'exposition seront mobilisés. Ainsi, toutes les demandes de surfaces d'exposition n'ont pu être totalement satisfaites, notamment en matériels de récolte et de distribution des fourrages exposés à l'air libre. On comptera 68 exposants de matériels de travail du sol, semis, traitement et de récolte des fourrages, ainsi que 62 constructeurs de matériels de transport et manutention, dont respectivement 8 et 9 nouveaux exposants.

Par ailleurs, plus d'une dizaine de conférences traiteront des enjeux internationaux du secteur agricole. Les organisateurs donnent aux visiteurs l'occasion de parcourir le salon à l'aide d'une application mobile gratuite, fournissant des informations pratiques, la liste des exposants, un plan interactif ou un espace permettant de préparer le salon, avec le programme des conférences.

L'AEI à l'honneur

La plate-forme Recherche et Développement présentera cette année sur l'agriculture écologiquement intensive (AEI). Le concept développé par l'agronome et économiste Michel Griffon vise à maintenir les niveaux de production agricole tout en diminuant la consommation d'intrants de synthèse et ressources non-renouvelables. Il s'agit de répondre à une demande mondiale croissante tout en préservant l'environnement et la viabilité économique des exploitations. Des éleveurs ayant intégré cette approche expliqueront par quelle démarche ils se sont approprié ce nouveau mode de production, mais ne nous y trompons pas : la plate-forme a bien pour objectif de permettre à chaque visiteur de faire des propositions pour co-construire ce modèle. Un livret intitulé « Paysan pilote d'AEI » sera distribué à tous les participants.

Extrait du programme de conférences :

- **Mardi 13 septembre :**

Efficience environnementale des systèmes laitiers. 9 h 15 à 10 h 30. Salle A de l'espace Europe.
Producteur de lait et d'énergie ? 14 h à 16 h. Salle 2 de l'espace Bretagne.

- **Mercredi 14 septembre :**

Les clés de la maîtrise des rejets phosphore en élevage porcin. 9 h 15 à 10 h 30. Salle A de l'espace Europe
Réseaux sociaux : le monde agricole est-il prêt à les utiliser ? 10 h à 12 h 30. Salle 2 de l'espace Bretagne

- **Jeudi 15 septembre :**

Le raccordement électrique des installations photovoltaïques. 9 h à 10 h 30. Salle E de l'espace administration.
Travailler mieux ! 10 h à 12 h Salle H de l'espace administration
Les sociétés en agriculture : quels choix ? 14 h à 16 h 30. Salle H de l'espace administration.
La réforme Ciolos de la Pac : révolution ou simple révision ? 14 h à 16 h. Salle C de l'espace Europe.

- **Vendredi 16 septembre :**

La compétitivité de la filière porcine française. 9 h 15 à 10 h 30. Salle A de l'espace Europe.
Maîtrise des consommations énergétiques en élevage bovin. 10 h à 12 h. Salle B de l'espace Europe.

Informations pratiques

Horaires d'ouverture : 9h – 18h
Tarifs d'entrée : 15 euros pour une journée, 20 euros pour deux jours, 10 euros en groupe (+ de 20 personnes).
Transport :

- Navettes gratuites entre la gare SNCF, l'aéroport et le parc des expositions.
- Ligne de bus n° 57 (payante) entre Rennes centre et le parc des expositions.

▶ **Respect de l'environnement.** Avec près de 7 milliards d'habitants sur Terre, le besoin croissant en nourriture impacte la planète.
Trelleborg développe des pneumatiques de haute technologie dotés d'une surface de contact très large qui permettent de limiter le tassement , de réduire la consommation de carburant et de protéger ainsi l'activité biologique du sol.

Le Sommet de l'élevage fête ses 20 ans

La grande halle de Cournon près de Clermont-Ferrand devrait encore attirer en masse les professionnels de l'élevage lors du Sommet de l'élevage. Pour les vingt ans de la manifestation, les organisateurs attendent 75 000 visiteurs dont 80 % de professionnels (agriculteurs-éleveurs) dans une ambiance sereine, grâce au secteur laitier qui regagne des couleurs et à la reprise des exportations pour la filière viande.

Depuis la première édition de 1991, le succès de l'événement qui a su s'imposer comme l'une des références pour les professionnels de l'élevage ne se dément pas. Le nombre d'exposants et visiteurs est en constante augmentation. Le salon accueillera cette année 1250 exposants et entreprises en provenance d'une trentaine de pays, dont près de 450 issus du machinisme agricole.

Côté élevage, les concours de différentes envergures (régionale pour les Montbéliardes, nationale pour les brebis Texel, Givrette et vaches Limousines, et même européen pour la race Brune) devraient attirer les visiteurs étrangers en nombre. Les organisateurs ont parallèlement augmenté le nombre de conférences et organisent pour la première fois des visites d'élevages et de sites agro-industriels (abattoir, centre d'insémination) destinées aux visiteurs étrangers, qui devraient être plus de 2500 à fouler les allées du salon.

Le concours de l'innovation « Sommets d'Or » est une fois encore ouvert à tous les exposants du salon qui présentent des matériels, produits ou services qui procurent des qualités d'innovation, de fabrication, de sécurité et d'ergonomie adaptées aux spécificités agricoles du Massif Central.

Le matériel est exposé à l'extérieur sur trois zones : l'esplanade 1 regroupera les matériels de travail du sol, semis et protection des cultures, ainsi que les tracteurs. Sur l'esplanade 2, serontregroupéslesmatériels de récolte des fourrages, distribution et alimentation du troupeau, ainsi que les matériels de manutention et matériels forestiers. Enfin, les matériels d'épandage et de transport prendront place sur l'esplanade n° 3.

Un plan interactif permet cette année aux visiteurs de préparer leur itinéraire à l'avance sur le site internet, pour s'assurer de ne rien manquer. Le salon sera ouvert de 9 h 00 à 19 h 00. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.sommet-elevage.fr ou faites vos demandes par mail à info@sommet-elevage.fr ou par téléphone au 04 73 28 95 10.

Quelques-unes des conférences :

• Mardi 5 octobre

10h-12h // Interbev bio
Bovins allaitants bio : production, marchés et perspectives.

14h-17h // CER France
Piloter en conjoncture instable : les fluctuations de marché modifient les raisonnements de gestion à court et moyen terme.

15h-17h // Institut de l'élevage et Chambres d'Agriculture du massif central
Efficacité économique des élevages bovins allaitants du Massif Central. Analyse au travers des coûts de production.

• Mercredi 6 octobre

9h30-12h //Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement 63
Quelle proximité entre ville et agriculture ?

10h-13h //ANPEA
Fertilisation et autonomie fourragère.

14h-17h //Conseil Supérieur du Notariat /Crédit Agricole
Forum de l'installation et de la transmission de l'exploitation agricole.

• Jeudi 7 octobre

9h30-12h //Auvergne promobois /BAB
Bâtiments d'élevage : choisissez le bois.

14h-16h //Institut de l'élevage /INRA
Prairies permanentes, de nouvelles références pour valoriser leur diversité.

14h-17h // Agreole développement
Agriculture et énergie renouvelable : inventons l'excellence sur nos territoires.

Betteravenir 2011, vitrine du dynamisme

La filière betterave devra, dans les années à venir, encore progresser sur le plan technique et économique. Pour ce faire, deux instituts spécialisés organisent cette année un événement de grande envergure pour rassembler l'ensemble de la filière et exprimer ainsi son dynamisme.

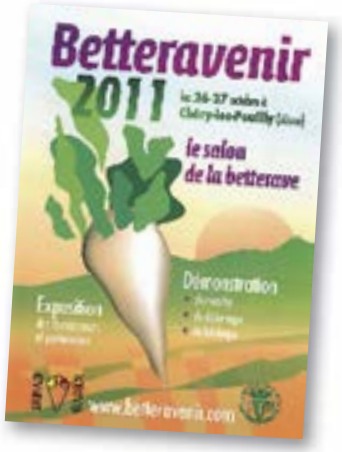

Les 26 et 27 octobre prochains, la commune de Chéry-les-Pouilly (02) se prépare à accueillir 15 000 personnes lors de Betteravenir 2011, le salon spécialisé dont la précédente édition remonte à 2001. Après dix années marquées par l'incertitude et les rebondissements, l'ITB organise en partenariat avec son homologue belge Irbab cette manifestation au cœur de la plus grande région betteravière d'Europe. Ce sera l'occasion de réaffirmer les forces de ce puissant secteur agro-industriel en présentant les dernières innovations techniques, agronomiques et industrielles.

Il s'agira aussi de présenter les perspectives d'avenir d'une filière qui se prépare à l'ouverture au marché mondial en affichant la volonté de gagner 30 % de compétitivité. Pour cela, elle mise sur un renforcement des investissements en génomique et génétique, et bien entendu sur la maîtrise des charges. Les instituts comptent sur l'optimisation de la production par hectare en termes de rendement, de richesse et d'extractibilité, dans le respect de la législation et de l'environnement. Cet objectif mobilisera les acteurs (syndicats betteraviers, instituts techniques et professionnels) qui ont déjà su faire de la production dans la région l'une des plus performantes au niveau européen et mondial.

Quatre thèmes centraux seront particulièrement développés : la performance des chantiers de récolte, le stockage et la conservation des betteraves, la gestion de l'interculture et enfin, la génétique et les variétés.

Rassembler la profession

L'ensemble des acteurs de la filière sera donc au rendez-vous, et plus d'une centaine d'exposants sont d'ores et déjà inscrits : fournisseurs de semences, d'engrais et de produits de protection, ou constructeurs de matériels de travail du sol, semis, et pulvérisation qui présenteront en statique leurs produits. Bien entendu, les matériels d'arrachage et de déterrage seront présentés en dynamique, avec respectivement seize (11 intégrales, 2 automotrices, 2 arracheuses-chargeuses, 1 chantier décomposé) et trois chantiers. Le débit de chantier des machines de récolte étant en constante augmentation, les organisateurs ont choisi de limiter la surface arrachée à 1 hectare par machine et par jour, afin que les constructeurs appuient davantage sur les explications techniques, et permettre aux visiteurs de voir évoluer ces machines sans trop se déplacer.

Un espace conservation sera également mis en place. Il comprendra un silo paillé quelques jours auparavant avec différentes pailleuses exposées, des betteraves conservées avec différents niveaux de décolletage et de blessures et un silo dédié aux présentations de bâchage et débâchage. Ce sera l'occasion de présenter deux équipements : un élément à placer sur les grues pour la mise en place et le retrait de bâches géotextiles, et une machine sur tracteur mise au point par un entrepreneur pour le placement, la fixation et le retrait de ces géotextiles.

Le salon sera ouvert de 8 h 30 à 18 heures les mercredis 26 et jeudi 27 octobre. Si l'entrée est libre, vous pouvez demander un badge d'accès visiteur qui permettra de gagner du temps à l'accueil. Il est téléchargeable sur www.betteravenir.com

Guillaume Le Gonidec

Programme des deux jours :

Les démonstrations :

- *8 h 30 à 10 h 30 : Démonstration libre d'arrachage, de déterrage et de bâchage des betteraves.*
- *11 h 00 à 12 h 30 : Défilé des machines de récolte, de déterrage et de bâchage betteraves avec commentaires des constructeurs respectifs.*
- *12 h 30 à 14 h 30 : Visite des stands, démonstrations libres de tracteurs, matériel de travail du sol, pulvérisateurs et semoirs... et pause déjeuner.*
- *14 h 30 à 16 h 30 : Démonstration libre d'arrachage, de déterrage et de bâchage des betteraves.*

Les conférences :

- *9 h à 9 h 45 : Performances des chantiers de récolte (Intervenants : ITB, IRBAB, INRA, Cemagref).*
- *10 h à 10 h 45 : Conservation des betteraves (Intervenants : ITB, IRBAB, TEREOS).*
- *14 h 30 à 15 h 15 : Intercultures (Intervenants : ITB, ARVALIS, INRA).*
- *15 h 30 à 16 h 15 : Choix variétal (Intervenants : ITB, IRBAB).*

Gros plan : remorques

Chevance

Pour les utilisations intensives, les Ets Remorques Chevance proposent six remorques monocoques Farmer GV qui offrent des capacités de 31 à 46,5 m³ (modèles RCM 130 à 230) dont deux versions en tridem. Ces remorques sont fabriquées avec des aciers suédois Extra HLE gage de solidité, permettant de réduire le poids à vide en limitant les montants verticaux. Elles disposent de caisses d'une hauteur d'1,20 m ou 1,50 m, dont la rigidité est apportée par un pli intermédiaire alors que la base des côtés arrondie facilite le nettoyage. Pour l'élevage, sept modèles de remorques monocoques Farmer avec des capacités de 19 à 35,5 m³ sont au catalogue (modèles 110 à 180). Ces Farmer et Farmer GV comportent de nombreuses options, avec notamment une version semi-élévatrice pour les deux gammes.

Pour compléter son offre, le constructeur Breton propose six autres gammes de véhicules : bennes TP et porte engins, remorques à bras multi-caisson, remorques démontables, plateaux à fourrage, plateaux porte-outils, et bétaillères.

Dangreville

Constructeur de matériels agricoles et d'équipements pour les travaux publics, Dangreville propose une large gamme d'épandeurs à fumier, de bennes, plateaux et bétaillères.

La gamme de bennes s'est récemment élargie avec la série HLE complétant la série traditionnelle qui compte vingt modèles de 12 240 à 32 000 kg de PTC.

L'acier HLE 700 plus souple et plus résistant qu'un acier standard, permet au constructeur de diminuer le poids à vide de ses bennes. La nouvelle série compte quatre modèles dont le poids total en charge de 24, 29 et 32 tonnes correspond à des longueurs de 6,39 ou 6,80 m, 7,20 m et 8,50 m. Le constructeur propose des hauteurs de caisse de 1,30 ou 1,50 m, et équipe ses bennes d'essieux suiveurs, suiveur forcé ou encore d'une option 40 km/h comprenant le freinage pneumatique.

Fliegl

Constructeur de véhicule de transport depuis plus de 30 ans en Allemagne, Fliegl s'est distingué grâce au principe de vidange sans bascule qui permet de vidanger sous les bâtiments bas et dans les dévers sans crainte. Par sa conception simple et robuste sans double châssis, le poids à vide est réduit et permet donc une charge utile plus importante. Lors des chantiers de récolte, elle permet d'optimiser le transport du fourrage en comprimant le fourrage à l'intérieur de la caisse, la capacité de transport du véhicule est ainsi augmentée de 50 % en ensilage d'herbe.

Ce principe de déchargement permet aussi d'avoir une caisse entièrement vide et propre à chaque vidange quel que soit le produit transporté (fumier, compost...) Autre atout, la polyvalence, puisqu'il est possible de transformer la remorque en épandeur à fumier, en transbordeur ou en souffleur. L'investissement combiné de la remorque et d'un outil arrière permet d'éviter l'achat d'un appareil traditionnel ne fonctionnant que peu de temps dans l'année. L'adaptation des outils arrière sur la remorque ne prend qu'une dizaine de minutes. Après avoir fait ses preuves dans le domaine agricole, le fond poussant est également disponible en version TP depuis 5 ans.

Gilibert

La gamme de Bennes PRO comprend huit modèles de 16 à 24 tonnes de charge utile, dont la caisse à fond arrondi mesure 1,15 ou 1,45 m de hauteur. Deux versions semi-élévatrices, de 16 et 18 t, sont équipées d'origine d'un tandem. Les

autres reçoivent un boggie, l'essieu tandem étant monté systématiquement sur les deux modèles de 21 t (2100 et 2110) différenciés par la longueur de caisse. La porte automatique laisse place en option à une porte hydraulique à deux vantaux. Pour cette gamme, Gilibert propose un nouveau « PACK PRO + » spécialement conçu pour des utilisations très intensives. Ce pack comporte plusieurs équipements renforçant la sécurité (essieux et freins surdimensionnés) et la visibilité (feux de gabarits supplémentaires et bandes réfléchissantes sur la porte arrière).

Le constructeur propose également les bennes Gigante et Profi en capacités de 8,4 à 16,9 tonnes de charge utile. Sa gamme comporte en outre deux modèles TP de 17.8 et 21 tonnes de charge utile, des épandeurs à fumier et des plateaux à fourrages.

Joskin

Les bennes agraires Trans-Cap et Trans-Space sont entièrement fabriquées en acier HLE. La limite d'élasticité de ces aciers rend les renforts latéraux accessoires, diminuant le poids à vide. Afin d'accentuer leur rapidité et leur fluidité de bennage, les bennes agraires Joskin ont une forme conique : les largeurs avant et arrière, font respectivement 2,18 et 2,26 m.

La gamme se divise en 2 types : Trans-Cap (de 10,2 à 18,1 m² Din sans rehausse) et Trans-Space (de 18,1 à 27,4 m² Din sans rehausse et 46 m² Din max avec rehausses). Les Trans-Space, par leurs dimensions de caisse, s'adressent à tous les utilisateurs intensifs pour un très haut niveau de rentabilité. Disponibles en double ou triple essieu, elles offrent un confort de route inégalé.

En standard, toutes les bennes Joskin double essieu sont dotées du boggie Roll-Over avec table boulonnée et lames paraboliques, sensé faciliter la traction. La suspension hydraulique Hydro-tandem des essieux allierait les avantages du tandem traditionnel sur la route et du boggie aux champs. Les modèles en triple essieu sont équipés en standard du train roulant Hydro-Tridem : un système de vases communicants basé sur le même principe que l'Hydro-Tandem.

Jeantil

La gamme Jeantil se compose de bennes monocoques de 8 à 24 tonnes de charge utile pour des volumes allant jusqu'à 50 m³. La conception de caisse semi-cylindrique équipant toute la gamme garantie la facilité de vidange et de nettoyage. Elle permet d'abaisser le centre de gravité des bennes, accentué par un montage d'essieux surbaissés.

Jeantil propose également une gamme grand volume « GV » allant de 15 à 24 tonnes, muni d'une caisse large de 2,35 mètres permettant de trans-

porter jusqu'à 19 % de volume supplémentaire. L'ensemble des remorques Jeantil présente une ouverture de porte à grand dégagement, de 3,09 mètres par rapport au plancher.

La nouvelle suspension hydraulique active sur deux ou trois essieux est composée d'un demi-essieu à bras indépendant assurant une répartition idéale de la charge sur chaque roue. Une homologation 40 km/h est disponible pour les bennes de plus de 14 tonnes.

La société propose également une gamme TP composée de six modèles de 10 à 22 tonnes de charge utile. Ils peuvent recevoir des rehausses à céréales et ensilage pour un maximum de polyvalence.

LeBoulch

La gamme agricole comprend les séries Gold XL de 8 à 24 tonnes et Gold XXL de 13 à 24 tonnes, avec des hauteurs de caisse respectives de 1,15 m et 1,50 m. Alors que la première série reçoit une porte arrière à tirants, en deux panneaux, la série XXL reçoit de série une porte hydraulique monobloc. Ces bennes sont équipées d'essieux boggie, tandem ou tridem, et reçoivent d'origine un compresseur de bennage. En option, des versions élévatrices en C ou Z et un compas de bennage sont disponibles.

Dernière nouveauté, l'Altero à bras porte les caissons du type ampliroll et des caissons et bennes multiservices. Pour élargir le cercle d'action de ce matériel disponible en 24, 29 et 32 tonnes de PTAC, des caisses monocoques et d'épandage peuvent lui être adaptées.

La gamme du constructeur comprend également des bennes TP Hardox de 18 à 21 tonnes, des épandeurs de 6 à 23 m³ en simple et double essieux, et des plateaux à paille de 8 à 20 tonnes. La gamme espaces verts, collectivités, environnement comprend des bennes à ridelles de 1,5 à 10 tonnes, des tri-bennes de 4 à 10 tonnes et bennes monobloc de 8 à 10 tonnes.

Rolland

Après avoir lancé sa nouvelle gamme de bennes Rollspeed en 2010, Rolland étoffe sa gamme de bennes monocoques avec cinq nouveaux modèles de 18 tonnes, 21 tonnes et 24 tonnes de charge utile, sous le nom Rollroc. Cette nouvelle gamme destinée aux entrepreneurs et aux agriculteurs exigeants, est conçue en acier HLE Hardox et Domex. Le nombre de renforts latéraux a été diminué au profit d'un bandeau supérieur horizontal, renforçant la rigidité de la benne. Les bras de la porte arrière hydraulique sont positionnés dans le prolongement du bandeau, ne dépassant ainsi guère du gabarit routier. Certains modèles seront disponibles en version caisse carrée ou caisse ronde.

La gamme s'étend de 4,80 m à 6,30 m de long en 2 essieux et 7,10 m en 3 essieux. Les bennes pourront être équipées d'un jeu de rehausses pour les clients désirant utiliser celles-ci aux travaux d'ensilage. Plusieurs trains roulants sont disponibles : balancier, tandem, boggie TP et balancier hydraulique Rollfast. Cette gamme est homologuée 40 km/h en version balancier, tandem et Rollfast.

Sodimac

La société fabrique et commercialise la gamme de remorque monocoque « Keral » de 12,5 t à 24 t de charge utile. Elle se divise en deux séries : la série 10 à côté monocoque de 1,10 m + rehausse de 0,42 m, et la série 50 à côté monocoque de 1,52 m qui dispose d'un grand hublot avant. La Keral se distingue par une caisse trapézoïdale (2,20 m à l'avant et 2,25 m à l'arrière) et des embases de côté arrondies pour un meilleur démoulage des produits. Ces côtés sont dotés d'un bandeau supérieur et d'un bandeau intermédiaire.

Trois types d'essieux sont montés sur les 12, 14, et 17 t : balancier, Boggie ou tandem. Ils sont fixes, suiveurs ou directionnels forcés. Sur les 18 et 21 t, les essieux sont des tandems suiveurs ou directionnels forcés. La 24 t est équipée d'un tridem à suspension ressort ou hydraulique avec suiveur arrière, l'essieu pouvant en option être directeur et/ou releveur pour une meilleure maniabilité. Ces essieux sont équipés en option de freins renforcés à commande hydraulique ou pneumatique, et les modèles 14, 15, 17 et 24 t peuvent être homologuées à 40 km/h.

Sodimac fabrique et commercialise aussi une gamme de remorques monocoques « KTP » pour les travaux publics comprenant trois modèles : 15 t de 5,20 m de longueur de caisse, 18 t de 5,70 m et 21 t de 6 m. Tous ces véhicules sont réceptionnés par le service des mines et conformes aux normes CE.

Thiévin

L'entreprise Thiévin de Loire-Atlantique complète sa gamme avec la sortie d'un nouveau modèle au design innovant : la Cortal. La gamme se compose de 7 modèles de 14,5 à 32 t de PTAC offrant une capacité de 18,3 à 36,8 m³ pour le transport des céréales. La Cortal a une largeur intérieure caisse maximale de 2,32 m augmentant de ce fait le volume transportable. Les côtés de cette caisse, d'une hauteur 1,20 m ou 1,50 m, sont formés par une succession de plis entraînant une rigidité supplémentaire de la paroi pour une réelle robustesse de la remorque. La caisse entièrement renforcée par un bandeau supérieur en 140 x 80 et un bandeau central reliant tous les poteaux verticaux, et dotée d'angles de fonds arrondis, assure un meilleur glissement des matières transportées. Deux choix de hauteurs sont disponibles : 1200 et 1500 mm. Elles sont dotées de portes arrières monoblocs hydrauliques permettant un grand dégagement à l'ouverture et d'une tôle avant ajourée pour une meilleure visibilité au chargement.

La gamme Cortal vient en renfort de la gamme Cobra toujours disponible au catalogue, gamme spécialement conçue pour les travaux de transports agricoles céréaliers et fourragers dans une utilisation intensive. Présente aussi sur le secteur des travaux publics, l'entreprise Thiévin propose des remorques de 24 à 32 t de PTAC présentées en 3 gammes : Master en caisse classique, Leader en caisse semi ronde, et Bibenne en caisse vidant soit en latéral grâce à une ridelle hydraulique, soit à l'arrière.

Contrôleur de semis ASM II

DICKEY-john EUROPE
TOUS LES OUTILS DE L'AGRICULTURE DE PRÉCISION

"Avec le contrôleur de semis DICKEY-john, on n'a plus le risque de manques. Le système permet également de détecter le fond de trémie."

"Je sème maintenant 10% de plus par jour"

"Ceux qui ne voient pas l'utilité d'un contrôleur de semis sont ceux qui ne l'ont jamais utilisé"

Jérôme Guillon - ETA à Vitré - 650 ha de semis par an A équipé son semoir Kuhn Moduliner 48 rangs

Faites le calcul, c'est rentable !

- Gain de temps
- Détection immédiate des problèmes (bouchage, corps étrangers, tuyau écrasé, …)
- Confort et sérénité

DICKEY-john Europe
Tél. 01 41 19 21 80
Fax. 01 47 86 00 07
europe@dickey-john.com
www.dickey-john.com

Forte puissance, quand le tracteur agricole redevient tout terrain

Le mot tracteur est aujourd'hui bien réducteur pour qualifier les aptitudes de l'engin. S'il est vrai que ses qualités de traction sont plébiscitées par certains utilisateurs, le tracteur de forte puissance se développe dans les utilisations non-agricoles grâce à ses aptitudes en terrain accidenté ou peu portant, la possibilité de se déplacer à vitesse réduite, les niveaux de puissance développés ou le droit de circuler sur le réseau routier.

Les entreprises de travaux agricoles développent parfois des prestations complémentaires pour occuper la main-d'œuvre en saison creuse, ou simplement minimiser les fluctuations de chiffre d'affaires dues à la conjoncture agricole. Souvent, la création de nouvelles prestations doit se faire prudemment, sans multiplier les investissements ; la polyvalence du tracteur est alors un atout indéniable. C'est davantage pour leur intérêt financier que les entreprises de travaux forestiers et de travaux publics plébiscitent également les tracteurs de forte puissance. En effet, les engins spécialisés sont non seulement difficilement valorisables sur le marché de l'occasion, mais souffrent parfois de l'éloignement du réseau de distribution et du manque d'opérateurs formés pour le support technique.

Se déplacer avec facilité

Le support technique est l'un des points cités par Bernard Guilloteau, entrepreneur en Vendée, qui utilise deux Fendt Vario de 300 et 330 ch sur des malaxeuses Rabaud 250 et 330. « *Avec ces matériels qui interviennent en traitement de sols dans un rayon très éloigné* (l'une de ses équipes est actuellement sur Chartres NDLR) *on apprécie de pouvoir compter sur un service après vente, n'importe où. Je préviens mon concessionnaire avant de partir et il s'arrange avec son homologue du secteur concerné.* » Lequel

L'homologation routière favorise l'utilisation des tracteurs agricoles.

dispose bien entendu du personnel formé et peut intervenir rapidement si besoin. La malaxeuse portée derrière un tracteur peut également, contrairement à la solution automotrice qui porte l'organe en position ventrale, démarrer le malaxage au pied d'un mur par exemple.

Si l'ensemble Vario 930 et Rabaud 250 se déplace par la route, l'entrepreneur préfère la solution porte-engins pour le second, même pour une distance qui peut sembler courte, en effet d'après lui « *le poids de l'outil, 6 tonnes, n'est pas des plus sécurisant au transport* ». Pourtant, le fait de pouvoir se déplacer sur la voie publique sans mobiliser les porte-engins figure bien comme l'un des atouts des tracteurs face à des engins spécialisés, que les entreprises de travaux publics ne souhaitent plus mobiliser en deçà d'un certain volume de travaux. Lors des déplacements routiers, les tracteurs offrent d'autres avantages face aux engins spécialisés homologués, comme le confort du conducteur qui fait partie du cahier des charges dès la conception. Leur vitesse d'évolution de 40 km/h dans certaines conditions les démarque également des engins spécifiques, parfois limités en vitesse de déplacement.

D'autres pourront voir dans le tracteur de forte puissance un matériel au coût d'utilisation réduit face aux poids lourds impliquant un passage annuel aux mines, une taxe à l'essieu approchant le millier d'euros annuel, un coût d'assurance doublé, un budget supérieur en pneumatiques, ou la nécessité d'acquérir des permis et des formations spécifiques.

Après avoir utilisé des camions spécialement adaptés durant plusieurs années, Pierre Calmet, entrepreneur à Camarade dans le Parc naturel régional des Pyrénées, est revenu à la solution « tracteur de forte puissance-broyeur traîné » pour son activité de broyage de plaquettes : « *Je reste convaincu que c'est la solution la plus abordable économiquement, face au camion qui certes permet un rayon d'action plus important, mais nécessite un investissement conséquent de 550 000 euros, sans compter la mise en place d'une aire stabilisée* ». Le poste inversé, équipement spécifique, a été monté d'usine sur son Valtra S292, une grue lui a ensuite été adaptée, « *Elle me permet également d'utiliser le tracteur seul, par exemple pour charger des grumes* ». Face à la solution qui consisterait à employer un tracteur de taille plus modeste pour uniquement tracter le broyeur équipé d'un moteur auxiliaire de forte puissance et d'une grue, il avance que « *le poids de la machine obligerait dans tous les cas à en employer un gros tracteur. Et on peut aussi trouver facilement un tracteur de forte puissance sur le marché de l'occasion pour limiter le budget. Il est possible de renouveler séparément le broyeur et le tracteur contrairement à la solution portée sur un camion* ».

La grande diffusion du tracteur garantit une conception éprouvée, et participe à sa facilité de

revente sur le marché de l'occasion. De même, elle facilite l'obtention des pièces de rechange et de consommables, induisant souvent un coût maîtrisé.

Le retour du tracteur articulé

Après avoir représenté un volume de ventes honorable durant les années 1970 pour les grandes exploitations, les tracteurs articulés étaient retournés à la confidentialité, concurrencés par une hausse des puissances accompagnée d'une offre en pneumatiques adéquate sur les tracteurs à architecture conventionnelle. Ils font aujourd'hui leur retour dans les grandes exploitations et entreprises développant les travaux à façon, mais la hausse du nombre d'unités immatriculées tient aussi au développement d'un matériel très utilisé outre-Atlantique et en Espagne : le scraper. Les entreprises de travaux publics se séparent de leurs matériels automoteurs jugés coûteux et difficilement amortissables sur les chantiers de moyenne envergure, pour confier à des sous-traitants cette activité. « *En dessous de 400 000 m³ à déplacer, les grandes entreprises sont réticentes à déplacer les scrapers automoteurs, le coût de transport étant très important* » précise Laurent Jouvet, dirigeant de la société Sud Loca Scraper à Lectoure dans le Gers, qui utilise un John Deere 9420 attelé à un scraper de 14 m³. « *L'intérêt du couple tracteur-scraper est d'abord économique : la consommation en carburant et l'entretien sont trois fois moins importants qu'un scraper automoteur, qui nécessite par ailleurs d'être poussé par un bull pour le chargement* ». Le rendement est inférieur de seulement 10 %, et 1 500 m³ peuvent être déplacés en une journée. « *Le tracteur tourne huit mois dans l'année contre six pour l'automoteur, et il a l'avantage d'être polyvalent ; ainsi je peux proposer une benne ou une citerne* ». Reste que certaines entreprises demeurent sceptiques face aux capacités du tracteur. Le scraper emmène pourtant 25 à 27 tonnes de terre à 40 km/h, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour l'homologation routière (charge à l'essieu trop importante, à nuancer selon le constructeur) et réduit le choix des pneumatiques : lors du renouvellement des pneumatiques au profil américain, Laurent Jouvet a longuement hésité : « *les Espagnols utilisent des pneus TP, mais on perd en adhérence, or, c'est l'un des points clés. Je l'ai finalement équipé de Trelleborg 800/70R38 mais je suis obligé de les gonfler au maximum pour supporter la charge.* » Difficile de jouer sur ce point pour optimiser l'adhérence. Adapter le lestage pour obtenir un équilibre optimal et valoriser la puissance est alors nécessaire, que ce soit sur un tracteur articulé ou un tracteur à chenilles.

Avant d'investir dans cet articulé, l'entrepreneur a essayé divers tracteurs dont un Fendt Vario 936 et un Claas Xerion. Alors que le premier éprouvait des difficultés à fournir le couple nécessaire à cause de sa transmission, le second a donné satisfaction. Le constructeur a cependant éprouvé des réticences liées à son manque d'expérience dans une telle utilisation. Mais l'importance du marché pousse d'autres constructeurs, à l'image de Challenger ou John Deere, à proposer au catalogue une version spécialement dédiée au scraper, et caractérisée chez ce dernier par des essieux renforcés, un attelage spécial rallongé et la transmission à passage automatique des rapports.

La boîte de vitesse, argument de poids

Lors d'utilisations en traction pure, la boîte de vitesse du type Full Powershift garde nettement l'avantage sur les boîtes à variation continue grâce à un rendement mécanique supérieur, même si elle n'offre pas la même polyvalence. Elle dispose le plus souvent d'un automatisme de passage des rapports, qui permet ce passage en un temps court pour minimiser la rupture de couple, préjudiciable lorsqu'une lourde charge est tractée. John Deere s'est ainsi privé d'un volume de ventes important aux États Unis en tardant à sortir cette version prisée des utilisateurs de scrapers.

Pour les utilisations à la prise de force, l'offre en boites de vitesse à variation continue permet aujourd'hui aux tracteurs agricoles de rivaliser avec les engins à transmission hydrostatique pour les utilisations requérant une très faible vitesse d'avancement (moins de 100 m/h). Si les deux types de

Adapter le lestage et les pneumatiques est indispensable pour valoriser la puissance.

Pour les travaux de forte traction, les boites de vitesse Powershift sont à préférer aux variations continues.

Le tracteur agricole peut répondre au besoin en puissance lorsque l'offre en automoteurs spécialisés est défaillante.

transmission partagent la possibilité de faire varier la vitesse d'avancement indépendamment du régime moteur pour les utilisations à la prise de force, et sans rupture de couple, les variations continues se démarquent des transmissions hydrostatiques par un rendement nettement plus élevé et une durée de vie des composants plus importante.

Au sein de l'entreprise de travaux forestiers Gourg, basée à Salles en Gironde, la boîte de vitesses est le principal défaut relevé sur le Challenger MT865C entraînant un broyeur forestier Seppi de 2,50 m. La transmission à 16 rapports avant et 4 rapports arrière, ne donne pas entière satisfaction dans cette utilisation, car la vitesse minimale proche de 2 km/h est pénalisante sur les souches de dimension importantes : « *Elles m'obligent à jouer constamment avec l'embrayage, les 510 chevaux du tracteur étant alors mis à rude épreuve. D'autant que la garde limitée ne m'aide pas, c'est un peu brusque* » précise le chauffeur du tracteur, Noël, qui avoue par ailleurs avoir été déçu par l'essai d'un autre automoteur spécifique, pourtant le plus puissant disponible. Si l'utilisation de ce chenillard à vocation agricole a nécessité quelques adaptations (blindage du dessous et installation d'un poste inversé) celui-ci s'avère plutôt adapté à la tâche à laquelle il est dévolu. « *C'est sûr, on a un peu plus de casse sans les protections adaptées, mais le volume de boulot n'a rien à voir avec les automoteurs qui ont une perte de puissance considérable due aux transmissions hydrauliques* » pointe Patrick Gourg. Il vente également la polyvalence du tracteur qui sera utilisé avec une dent de décompactage de 1 m 40 pour casser la couche d'alios (grès qui se forme en sous-sol dans les Landes). Arrivé en janvier dernier dans l'entreprise, le Challenger affiche plus de mille heures au compteur, à raison d'une utilisation de 9 h 30/jour en hiver et 8 h 30 en été, pour pallier aux surchauffes dues aux résidus qui encombrent le capot.

Le tracteur est à l'origine de bon nombre d'engins forestiers, du tractopelle ou du dumper. Qu'il soit employé pour porter, tracter ou animer, sa polyvalence n'est plus à prouver et peut rassurer lors d'un investissement. À condition de les adapter à l'utilisation voulue, la transmission, les équipements et le lestage peuvent donc faire de lui un concurrent redoutable face aux engins spécifiques de fabrication plus limitée, pour un budget souvent inférieur.

Guillaume Le Gonidec ■

Zuidberg

Des chenilles au catalogue

Le spécialiste des relevages avant annonce le rachat du constructeur hollandais Westtrack. Ce dernier s'est spécialisé dans la fabrication des chenilles en 2000, après quarante ans consacrés aux matériels agricoles, horticoles et de construction. Il propose une large gamme composée de plus de trente modèles, adaptables sur une grande variété de matériels, du tracteur vigneron à l'arracheuse intégrale, adaptées au besoin. Ces chenilles qui n'étaient jusqu'alors pas distribuées en France, vont être progressivement intégrées au catalogue de la société HB SARL, importateur des produits Zuidberg pour l'hexagone.

Joskin

La Multitwist XXL laisse le choix de la largeur

Après avoir présenté une version polyvalente de la rampe à pendillards Penditwist, c'est au tour des rampes à buses Multitwist d'accéder à la polyvalence offerte par la conception du repliage. Initialement proposées en 12 et 15 mètres de large, les Multitwist XXL épandent désormais sur 18, 21, 24 et 27 mètres. La base provient d'un modèle de 15 m, sur lequel des rallonges de 1,50 à 4,50 m permettent d'augmenter la largeur d'épandage. Pourvues d'un repliage simple ou double, ces rampes se déplient en deux phases : d'abord un déploiement des bras sur la largeur, puis une rotation vers le bas afin de mettre les buses en position travail, permettant d'ailleurs l'application du système anti-gouttes au transport. L'ajout de bouchons aux extrémités rend possible le travail sur différentes largeurs, en gardant une partie des rallonges repliées. Durant le transport, la pression du relevage assure la stabilité de la rampe dans les encoches prévues à cet effet. La Multitwist XXL, qui se caractérise par un épandage proche du sol limitant les pertes par volatilisation, adopte d'origine un correcteur de dévers passif, rendu actif en option grâce à une commande hydraulique.

Pottinger

Nouvelles faucheuses frontales

Le constructeur autrichien renouvelle ses gammes de faucheuse frontales. Il a porté son attention sur la maîtrise du poids et l'accessibilité aux points d'entretien. L'intervalle de graissage des arbres a été allongé, la jauge de niveau d'huile et le réglage des disques andaineurs déplacés pour un accès facilité. Deux nouveaux ressorts assurent la liberté de mouvement des organes de coupe, alors que deux autres ressorts placés dans la potence centrale assurent la stabilité lors du transport. Un repliage hydraulique des protections latérales est désormais disponible en option, au même titre que des disques d'andainage supplémentaires pour les utilisations combinées avec une autochargeuse. Les modèles à disques Novacat 261 et 301 Classic offrent des largeurs de coupe respectives de 2,62 et 3,04 mètres, les modèles à tambours des largeurs de coupe de 2,70 et 3,05 mètres sous les dénominations Eurocat Classic 271 et 311.

Agrisem

Élargissement de la gamme Maximulch

Dévoilée à l'automne 2009 en version trainée de 3 à 5 mètres, la gamme Maximulch s'étoffe aujourd'hui de modèles portés de 3 à 4,50 m et traînés de grande largeur jusqu'à 8 m. La particularité de l'outil est d'associer deux rangées de disques indépendants de 560 ou 610 mm aux dents fissuratrices à pointes décalées, sécurisées par boulon de cisaillement ou ressort non-stop. Disposées sur trois rangées pour les versions portées et quatre pour les versions traînées, les combinaisons des organes sont modulables selon les souhaits de l'exploitant, et modifiables ultérieurement. Pour davantage de polyvalence, l'outil peut même se transformer en déchaumeur

à disques indépendants en escamotant les dents. L'utilisateur peut choisir entre trois types de rouleau (barre, spire et Flexi-Sem), et équiper l'outil de la cellule de semis DS580.

Horsch

Terrano FM

Présenté lors des Journées Pro en République Tchèque, le déchaumeur Terrano FM vient s'ajouter aux versions FX et FG. Décliné en largeurs de 5, 6 et 7 mètres, il emploie des dents de nouvelle génération dont l'effort de déclenchement à la pointe a été porté à 500 kg, et nécessite 50 chevaux par mètre. Le dégagement sous bâti est de 75 cm, alors que l'espacement entre dents est de 28 cm. Le réglage de la profondeur de travail (5 à 25 cm) s'effectue grâce à des clips ou hydrauliquement. Il se caractérise par un essieu porteur positionné entre les troisième et quatrième rangées de dents, et peut être équipé de rouleaux simple ou double, et d'une triple rangée de herses.

Kirogn

La tronçonneuse à bout de bras

La société Kirogn, spécialiste des lamiers d'élagage, distribue dorénavant la tête de coupe « Couptéor ». Ce concept qui utilise un guide lame de 90 cm peut couper des branches d'un diamètre de 400 mm. Elle permet la coupe sélective des branches en toute situation grâce à une orientation multidirectionnelle, et peut s'adapter sur une grande diversité de machines (télescopiques, pelles, grues...) à condition que le système hydraulique débite 60 l/min à une pression maximale de 220 bars. En parallèle, la société qui bénéficie d'une expé-

rience suffisante pour considérer ses corps de lamiers comme indéformables et inoxydables, offre désormais sur ceux-ci une garantie à vie.

SARL Jacquier

Cisaille pour troncs de grand diamètre

Située à Frignicourt dans la Marne, l'entreprise Émile Jacquier est spécialisée dans la fabrication d'équipements industriels, mais s'adapte à toutes les demandes. Pour les besoins d'un entrepreneur forestier, elle a conçu et breveté un sécateur capable d'abattre des troncs d'un diamètre allant jusqu'à 50 cm. La première série de quinze lames et cisailles ayant rapidement trouvé preneur, une nouvelle série devrait voir le jour, alors que l'entreprise planche sur un nouveau concept capable de couper des troncs d'un mètre de diamètre.

Massey Ferguson

Nouvelles Activa 5 et 6 secoueurs

Deux nouveaux modèles intégreront la gamme de moissonneuses en 2012, les Activa 7345 S et 7347 S à cinq et six secoueurs. Développant 243 et 276 chevaux, ces machines adoptent les blocs Agco Sisu Power de 6,6 et 7,4 litres de cylindrée, retenant la technologie SCR de deuxième génération associée à un catalyseur d'oxydation diesel. Les utilisateurs pourront désormais choisir entre les systèmes ABC (Active Beater Concave) et MCS (Multi Crop Separator). Si tous deux adoptent le même batteur (600 mm de diamètre et 1340 ou 1 600 mm de largeur selon le modèle) le premier offre un enroulement du contre-batteur supérieur de 14° au second qui adopte en contrepartie un séparateur rotatif associé à un contre-séparateur escamotable lorsqu'il n'est pas nécessaire. Ce dernier système adopte également le rouleau d'alimentation PowerFeeder à l'entrée du convoyeur, pour améliorer l'alimentation du batteur.

La trémie dont les capots rabattables électriquement garantissent l'imperméabilité lors des averses légères, décharge les 8 600 litres via une vis de 4,50 m débitant 85 litres par seconde. Des capots au design moderne et une nouvelle cabine distinguent ces deux moissonneuses du reste de la gamme. Cette cabine se caractérise par le puissant éclairage fourni par des phares à ampoules H9, une vitre arrière améliorant la visibilité sur la trémie, et le nouvel accoudoir associant le levier multifonctions et le système de contrôle et commande Agritronic, qui intègre notamment les réglages avant-arrière du contre-batteur.

Ces Activa pourront dorénavant être équipées de la coupe à tapis Powerflow en largeurs de 5,40 à 6,20, l'utilisateur pouvant encore retenir la coupe Freeflow de 4,80 à 7,60 m. Un convoyeur renforcé et rallongé équipe les machines, tout comme l'entraînement faisant appel à une courroie à trois bruns.

Évolutions sur les Beta et Centora

Complétant les modèles lancés en début d'année, les moissonneuses Beta 7300 à cinq et six secoueurs adoptent une motorisation Agco Sisu Power équipée du dispositif de traitement des gaz d'échappement SCR. Développant respectivement 276 ch et 360 ch max, les modèles 7360 et 7370

à cinq et six secoueurs utilisent les blocs à six cylindres de 7,4 et 8,4 litres de cylindrée. Les machines accueillent dans le même temps une trémie de plus grande capacité (9 000 litres) et l'écran tactile C2000 intégrant plusieurs nouveaux automatismes : l'adaptation de la vitesse des rabatteurs à l'avancement, jusqu'à quinze préréglages de récolte, et une fonction diagnostic. Le chauffeur pourra enregistrer trois réglages spéciaux qu'il aura affinés. Enfin, la transmission hydrostatique a été renforcée avec une pompe dont le débit est augmenté de 30 %, particulièrement utile sur les machines disposant du système Paralevel qui induit d'origine le pont arrière moteur.

Pour 2012, la Centora bénéficie également d'améliorations issues de la gamme Delta (non-disponible sur le marché français). En plus d'adopter la technologie SCR pour répondre aux nouvelles normes d'émissions, ces modèles 7280 et 7282 développant 379 et 404 chevaux accèdent à une ouverture du contre-batteur augmentée (40 mm) dont la commande s'effectue depuis l'écran tactile Datavision. Côté séparation, la fréquence et l'angle de la table de préparation ont été augmentés pour favoriser le transit vers les grilles. Enfin, un nouvel essieu arrière réduit le rayon de braquage à 5,50 m.

Pichon

Epandeur de 12 m³

Après avoir dévoilé deux épandeurs à hérissons verticaux à caisse étroite de 16 et 20 m³, Pichon complétera la gamme d'épandeurs Muck Master pour disposer à terme de huit modèles de 8 à 24 m³. Le constructeur dévoilera au Space le modèle M12. Disposant de hérissons de grand diamètre, il pourra en option être équipé d'une trappe guillotine, de deux déflecteurs latéraux, d'un dispositif de tension hydraulique du tapis, ou encore de rehausses de caisse.

FAITES de VRAIES ÉCONOMIES
sur TOUTES les PIÈCES TECHNIQUES
JOHN DEERE
TRACTEURS
MOISSONEUSE-BATTEUSE
PRESSE ronde, carré
ENSILEUSE
Télescopique, chargeur et autres
Technicien conseil
Origine renforcée
Direct usine
INTERROGEZ-NOUS, NOUS SAURONS VOUS CONSEILLER
DIRAGRI - Tél. 02 37 25 38 59 - Fax 02 37 25 34 38
www.diragri.com

33% DE BALLES EN PLUS PAR ROULEAU
✓ plus de balles à l'heure
✓ moins de déchets
✓ moins de frais de recyclage
33% DE FILM EN PLUS PAR ROULEAU
✓ plus de balles par rouleau
✓ moins de perte de temps aux changements de rouleau
✓ rendement plus élevé sur vos enrubanneuses combinées
Comparez et calculez votre avantage sur www.silotitepro.com
prix par rouleau / nombre de balles par rouleau = coût par balle
Utilisez 6 couches de SilotitePro® pour un bon résultat
SILOTITE Pro
SilotitePro®. Une efficacité maximale

une nouvelle dynamique
100 ans déjà !
dangreville
80 290 CAULIERES
T. 03 22 38 01 77
contact@dangreville.fr
www.dangreville.fr

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
POUR TOUTE ANNONCE PUBLICITAIRE,
CONTACTEZ
NOTRE CHEF DE PUB,
AU 02 98 98 01 40
Éditions Fitamant : pub@fitamant.fr

Septembre 2011

13-16 : Space à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1 300 exposants et plus de 100 000 visiteurs. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement sur l'agriculture « écologiquement intensive ».
www.space.fr

14-16 : Salon B&TP à Viabon (28). Première édition, salon réservé aux professionnels issus des métiers du bâtiment et des travaux publics. Des démonstrations en plein air sur un site de 20 ha, 10 000 visiteurs et 300 marques sont attendus.
www.salonbettp.com

21-22 : Salon Vert Sud-Ouest à St Selve (33), salon professionnel des espaces verts et du paysage, sur un site de 20 ha, 7 000 visiteurs professionnels et 250 marques.
www.salonvert.com

28 : Colloque CIBE à Paris (75). Le Comité interprofessionnel du Bois énergie organise un colloque sur la montée en puissance du bois-énergie. Inscriptions avant le 23 septembre.
www.cibe.fr

Octobre 2011

5-7 : Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand (63). Pour sa 20e édition, ce grand salon des productions animales propose des visites d'élevages, des animations professionnelles, des démonstrations et plusieurs conférences traitant de l'actualité agricole. Plus de 1 250 exposants et 75 000 visiteurs professionnels sont attendus, dont 2 500 venus de l'étranger.
www.sommet-elevage.fr

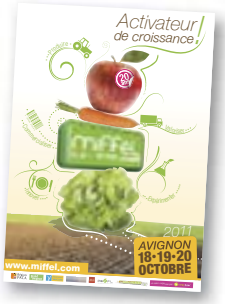

18-20 : Miffel à Avignon (84). Le salon méditerranéen interprofessionnel de la filière fruits et légumes fête ses 20 ans. Plus de 400 exposants, des conférences thématiques, et remises de prix pour l'innovation.
www.miffel.com

26-27 : Betteravenir à Laon (02), démonstrations de récolte, de déterrage et de bâchage de betteraves sucrières, exposition des fournisseurs et partenaires.
www.betteravenir.com

Novembre 2011

13-19 : Agritechnica, le salon de l'agroéquipement, à Hanovre en Allemagne, ouverture exclusive aux professionnels les 13 et 14. Avec ses 18 halls, plus de 320 000 m² d'exposition et 2 300 exposants, Agritechnica est la plus grande exposition d'agroéquipement au monde.
www.agritechnica.com

29-1er décembre : Sitevi à Montpellier (34), pour les filières vigne et vin, légumes et fruits. 716 exposants de 22 pays, plus de 940 marques, 45 000 visiteurs professionnels et 48 pays représentés.
www.planet-agri.com/fr/sitevi

29-2 décembre : Pollutec Horizons à Paris (75), le salon des éco-technologies, des énergies renouvelables et du traitement des pollutions. 1 500 exposants, 35 000 visiteurs, 300 conférences et débats.
www.pollutec.com

Décembre 2011

6-11 : Agribex à Bruxelles (Belgique), le salon international du matériel pour les cultures, l'élevage et l'entretien des espaces verts.
www.agribex.be

7-8 : Salon des ETA à Laval St-Berthevin (53), réservé aux professionnels des travaux agricoles. 7 000 visiteurs attendus, 150 marques présentes, 8 000 m² sous hall, 7 000 m² d'exposition en extérieur et près d'un ha réservé à la prise en main de matériels.
www.saloneta.com

Janvier 2012

17-19 : Sival à Angers, près de 600 exposants et 20 000 visiteurs, le salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers. Une approche multisectorielle pertinente (travail du sol, produits phytos...) invite toutes les filières du végétal à échanger sur les « nouvelles pratiques et orientations stratégiques pour demain ».
www.sival-angers.com

A.F.E. récoltes

Tél. 07 86 00 96 37
fb.e@orange.fr

Importateur GRECAV

Chaînes, pignons, roulements, cardans, courroies
Pièces détachées, CASE, NEW HOLLAND, LAVERDA,
JOHN DEERE, DEUTZ FAHR.....

Betteravenir 2011 le salon de la betterave

Les 26 et 27 octobre à Chéry-lès-Pouilly (02 Aisne)

DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCES VISITEUR
Cliquez ici

Inscrivez-vous sur
www.betteravenir.com

IRBAB KBIVB

Plan du salon
Liste des exposants
Plan d'accès
Informations pratiques
Photos

NOUVEAU TERRA-GATOR 8333
L'épandage en variation continue

RENTABILITÉ
PRÉCISION
CONFORT
RESPECT DU SOL

L'équation de l'efficacité

SERIOUS MACHINERY

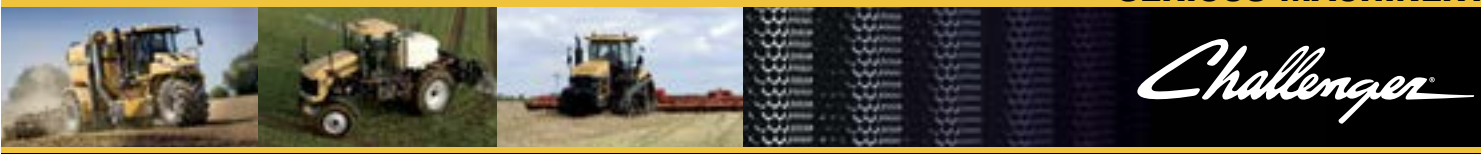

Challenger

Contacts
Zone Nord GillesHenne@fr.agcocorp.com - 06 82 54 73 97
Zone Est BernardGibrais@challenger.nl.agcocorp.com - 06 85 23 78 85
Zone Ouest JeanPaulHerin@challenger.nl.agcocorp.com - 06 85 23 78 84

www.challenger-ag.com

Cat®, Caterpillar® et Challenger® sont des marques déposées de Caterpillar Inc., utilisées sous licence par AGCO.

AGCO Your Agriculture Company

POINTVIRGULE - 03 44 23 48 48

EPANDIX 8700 VISUAL

AGRO TRONIX
Electronics & Mecatronics on Board System

La dernière évolution associant le 8700 au guidage GPS permet un contrôle et une traçabilité complète de vos chantiers d'épandage !

+ Coupure générale d'épandage par GPS
+ La juste dose en un seul passage
+ Travail de nuit façilité
+ Rapport d'activité complet sur clefs usb (temps d'épandage, quantités chargées et épandues, localisation des zones d'intervention...comprenant cartographie des zones épandues)
+ Simplicité et facilité d'utilisation
+ Calcul automatique de la densité
+ Adaptable sur votre matériel actuel
+ Contrôle des organes machines évitant les casses mécaniques
+ Un système adopté par les plus grands spécialistes de l'épandage

VOTRE CONTACT EPANDAGE : 03 21 08 07 52 / 06 07 62 81 41

www.agrotronix.fr